

**10 – Sujets d'ouverture**

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020
- .02 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020, à 19 h
- .03 Point d'information des conseillers
- .04 Période de questions du public

**20 – Affaires contractuelles**

- .01 1208537001 Autoriser une dépense totale de 1 706 654,91 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Les Pavages Céka inc. » au montant de 1 419 039,34 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la chaussée à divers endroits, dans les pistes cyclables et les vélorues proposées 2020 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Appel d'offres public numéro RPPV20-02028-OP (5 soumissionnaires)
- .02 1206417001 Autoriser une dépense totale de 1 280 959,47 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Procova inc. » au montant de 994 533,75 \$, taxes incluses, pour la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont, située au 3131, boulevard Rosemont – Appel d'offres public numéro RPPA19-12091-OP (5 soumissionnaires)
- .03 1203271001 Autoriser une dépense totale de 834 418,54 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « De Sousa » au montant de 581 940,21 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT 2020-1) – Appel d'offres public numéro RPPV19-10072-OP (9 soumissionnaires)
- .04 1206417002 Autoriser une dépense totale de 788 494,97 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Les entreprises Constructo » au montant de 612 185,54 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des bureaux de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée situés au 1500, rue des Carrières – Appel d'offres public numéro RPPA19-10075-OP (7 soumissionnaires)
- .05 1200284005 Conclure une entente-cadre d'une valeur maximale de 98 303,63 \$, taxes incluses, avec « Bell Nordic inc. », pour la fourniture de services professionnels en formation, accompagnement et conseil en amélioration continue – Contrat RPPS20-04045-GG
- .06 1207573001 Autoriser une dépense totale de 223 238,22 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) », pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro 20-18011 (2 soumissionnaires)
- .07 1187928009 Approuver un avenant au protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens » en vue de prolonger la durée de la convention jusqu'au 15 décembre 2020 – Contrat RPPA18-11090-GG

- .08 1207831003 Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800 \$ à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2020
- .09 1203653002 Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Projet Ado-Communautaire en Travail de rue » – Octroyer une contribution financière maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, afin de soutenir la réalisation d'un projet de travail de rue et de médiation sociale sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période de mai 2020 à mars 2021, à même le budget de fonctionnement – Contrat RPPC20-04048-GG
- .10 1208724003 Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Drôldadon » – Octroyer une contribution financière de 8 100 \$ afin de soutenir la réalisation du projet « Les Balconfinés » auprès de six résidences pour aînés de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à même le budget de fonctionnement
- .11 1204646002 Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 150 000 \$ – Autoriser une contribution financière de 150 000 \$, pour une durée de trois ans, soit 50 000 \$ par année – Approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- .12 1207624003 Approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente (Chaire In.SITU) de l'Université du Québec à Montréal et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Autoriser une contribution financière à la recherche de 125 000 \$ sur une période de 5 ans, soit 25 000 \$ par année – Autoriser à cet effet un virement de crédits de 125 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPC20-04050-GG)
- .13 1200081005 Résilier 18 contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 – Recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat. Le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 8 979 \$

### **30 – Administration et finances**

- .01 1203879004 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 février au 27 mars 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23)

### **40 – Réglementation**

- .01 1207624005 Ratifier une ordonnance - Dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, afin d'assurer l'exercice sécuritaire des activités commerciales du marché Jean-Talon et des commerces situés dans son pourtour immédiat, interdire la circulation et le stationnement des véhicules routiers sur la place du Marché -du-Nord (voies nord et sud), entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jours, de 9 h à 18 h, à compter du jeudi 30 avril 2020 et aussi longtemps que nécessaire, mais au plus tard le jour précédent l'installation du «hall d'hiver» ou le dimanche

15 novembre 2020, selon la première des deux éventualités – Approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) à cet effet pour la saison 2020

- .02 1207612001 Édicter une ordonnance – Implanter 13 nouvelles places de stationnement sur rue réservées aux véhicules d'autopartage, à proximité du métro Rosemont et du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, dans le secteur numéro 131 (véhicule d'autopartage RPP)
- .03 1202614003 Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot numéro 6357698 du Cadastre du Québec
- .04 1207613003 Édicter une ordonnance afin d'annuler l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain et d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, de chaque côté de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest

Le secrétaire d'arrondissement

**Dossier # : 1208537001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 1 716 368,86 \$ , taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Pavages Céka Inc. » au montant de 1 419 039,34 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la chaussée à divers endroits, dans les pistes cyclables et les vélorues proposées 2020 de l'arrondissement Rosemont-La Petite -Patrie. Appel d'offres public RPPV20-02028-OP (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 1 716 368,86 \$, taxes incluses pour les travaux de réfection de la chaussée à divers endroits, dans les pistes cyclables et les vélorues 2020 proposées de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

D'accorder à « Les Pavages Céka Inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 1 419 039,34 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV20-02028-OP;

D'autoriser une dépense de 141 903,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 70 951,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 64 759,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP;

D'autoriser une dépense de 9 713,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour la surveillance des travaux par « IGF axiom inc. »;

D'autoriser une dépense de 10 000 \$, (incluant les taxes), à titre de budget d'incidences techniques;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-22 14:02

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1208537001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 1 716 368,86 \$ , taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Pavages Céka Inc. » au montant de 1 419 039,34 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la chaussée à divers endroits, dans les pistes cyclables et les vélorues proposées 2020 de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Appel d'offres public RPPV20-02028-OP (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sollicite les entrepreneurs pour la réalisation des travaux de réfection de la chaussée à divers endroits sur les zone des voies cyclables projetées en 2020.

Dans une optique d'encourager le vélo comme principal mode de transport pour les déplacements domicile-travail, l'Arrondissement souhaite augmenter le confort, l'attrait et la sécurité de ses infrastructures cyclables.

Les interventions auront lieu sur les tronçons suivants :

- Rue Saint-Zotique;
- Rue de Bellechasse;
- Rue Viau;
- Avenue Laurier;
- Rue Dandurand;
- Rue Holt;
- 30e avenue
- Rue Saint-Urbain;

L'appel d'offres RPPV20-02028-OP a été publié le 18 mars 2020 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le Journal de Montréal.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 avril 2020, cinq (5) entreprises ont déposé une soumission.

Durant la période d'appel d'offres, deux addenda ont été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2020-03-18	Ouverture des soumissions à huis clos.
2	2020-04-02	Modification et questions réponses des soumissionnaires

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.  
La présente soumission est valide pour une période de 60 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 26 0097 du 11 mars 2019 : Prendre acte de la cession à "FNX-INNOV INC." de trois (3) contrats de services professionnels en ingénierie en raison d'un transfert d'actifs du prestataire de services "Les Consultants S.M. inc." Contrats: RPPS17-03032-OP, RPPS18-06046-OP (contrat 2) et RPPS18-10076-OP (contrat 1)

CA20 26 0035 du 9 mars 2020 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : IGF Axiom inc. (702 327,66 \$, taxes incluses - Contrat 1) et FNX-Innov inc. (762 049,70 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2020-2022) - Appel d'offres public RPPS19-11085-OP (6 soumissionnaires) – Approbation des projets de convention à cette fin

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces neuf (9) preneurs, quatre (4) entreprises n'ont pas déposé de soumission. Aucune n'a donné d'explication.

Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte signalée à l'Autorité des marchés publics (l'AMP) en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Les Pavages Céka Inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 1 419 039,34 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande d'ajouter :

- un montant de 141 903,93 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;
- un montant de 70 951,97 \$, taxes incluses, soit 5 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire;
- un montant de 10 000 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

### **JUSTIFICATION**

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs telle que la réfection de la chaussée. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les cinq (5) soumissions reçues sont conformes. Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

<b>Soumissionnaires conformes</b>	<b>Coût de base (taxes incluses)</b>	<b>Contingences ou Autres (taxes incluses)</b>	<b>Grand total (taxes incluses)</b>
Les pavages Céka inc.	1 419 039,34 \$		1 419 039,34 \$
Pavage des Moulins inc.	1 532 990,42 \$		1 532 990,42 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	1 542 600,00 \$		1 542 600,00 \$
De Sousa	1 779 353,10 \$		1 779 353,10 \$
Les entrepreneur Bucaro inc.	2 442 591,57 \$		2 442 591,57 \$
Dernière estimation (Arrondissement)	1 541 887,50 \$		1 541 887,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 743 314,89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			22,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			1 023 552,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			72,13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-122 848,16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-7,97 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			113 951,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			8,03 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 1 541 887,50 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 122 848,16 \$ (-7,977 %).

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de la firme « FNX INNOV inc. », qui est de 713 917,13 \$ taxes incluses. Cette différence correspond à 705 122,22 \$ (98,77 %).

La majorité de cet écart est causée par une erreur dans le calcul du prix unitaire de l'item de réfection de chaussée. Cet item correspond approximativement à 70 % du prix total de la soumission.

Lors de l'estimation du prix unitaire de l'item « Réfection de Chaussée », la firme externe s'est basée sur un projet semblable, réalisé en 2017 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles. Cependant, la variation du prix des nouveaux enrobés bitumineux ainsi que la complexité de réalisation des travaux liés à leur localisation n'ont pas été pris en compte lors de cette première estimation.

Le coût moyen des soumissions est de 1 743 314,89 \$, ce qui représente un écart de 22,85 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 1 023 552,23 \$, soit 72,13 %.

L'analyse démontre que « Les pavages Céka inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.



« Les pavages Céka inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Les pavages Céka inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 04 mars 2020, valide jusqu'au 30 juin 2020.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Les pavages Céka inc. », détient l'attestation de l'AMP.

La DDTET recommande d'autoriser une dépense de 10 000 \$, taxes incluses pour couvrir les frais incidents.

Un mandat de services professionnels doit être confié à « IGF axiom inc. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA20 26 0035 du 9 mars 2020, au montant de 64 759,67 \$, taxes incluses.

Un montant de 9 713,95 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur de surveillance des travaux, en contingences, en référence à la résolution CA20 26 0035 du 9 mars 2020 .

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de 1 716 368,86 \$, taxes incluses, est réparti comme suit :

Description	Totaux	Approuvé
Travaux de Réparation de chaussée	1 419 039,34 \$	GDD
Contingences (travaux)	141 903,93 \$	GDD
Variation de quantités	70 951,97 \$	GDD
Incidences techniques	10 000,00 \$	Délégation
Surveillance des travaux	64 759,67 \$	GDD
Contingences 15% (Surveillance des travaux)	9 713,95 \$	GDD
<b>Dépenses totales</b>	1 716 368,86 \$	
<b>Dépenses nettes</b>	1 567 273,54 \$	
	1 706 368,86 \$	Somme des GDD

Ce montant représente une dépense nette de 1 567 273,54 \$. La dépense est prévue au PTI 2020-2022 de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet est en lien avec au moins l'une des quatre priorités d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020 , soit :

Priorité 3 - Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les impacts de la situation CODIV-19 :

La situation pourrait retarder l'ouverture des chantiers de la construction sur le territoire de la province du Québec

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mai 2020

Début des travaux : juin 2020

Fin des travaux : été 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Shabnam JAMSHIDBEIGY  
Ingenieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

Le : 2020-04-16



**Dossier # : 1206417001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 1 280 959,47 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Procova inc. » au montant de 994 533,75 \$, taxes incluses, pour la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont, située au 3131, boulevard Rosemont - Appel d'offres public RPPA19-12091-OP (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 1 280 959,47 \$, taxes incluses, pour la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont;

D'accorder à « Procova inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 994 533,75 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPA19-12091-OP;

D'autoriser une dépense de 149 180,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 137 245,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-24 10:00**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1206417001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 1 280 959,47 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Procova inc. » au montant de 994 533,75 \$, taxes incluses, pour la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont, située au 3131, boulevard Rosemont - Appel d'offres public RPPA19-12091-OP (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La remise à niveau de la bibliothèque Rosemont est nécessaire, car les luminaires, les finis de plancher, les stores, le piston de l'ascenseur et les finis de plafonds sont en fin de vie utile. De plus, la mise aux normes de l'issue de secours doit être réalisée afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

L'appel d'offres RPPA19-12091-OP a été publié le 3 février 2020 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mars 2020. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, six (6) addendas ont été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2020-02-19	Clarifications aux plans et devis
2	2020-02-21	Clarifications aux plans et devis
3	2020-02-26	Clarifications aux plans et devis
4	2020-03-13	Clarifications aux plans et devis
5	2020-03-16	Clarifications aux plans et devis
6	2020-03-18	Clarifications aux plans et devis

Des visites ont été organisées en respectant le *Règlement de la gestion contractuelle* de la Ville. Elles se sont déroulées du 3 au 13 février 2020.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 26 0305 - 7 octobre 2019 - Autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels aux firmes « Cardin Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. » pour la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont localisé au 3131, boulevard Rosemont (contrat RPPS17-07063-OP).

CA17 26 0324 - 20 novembre 2017 - Approbation d'un projet de convention, octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 610 948,17 \$, taxes comprises, à « Cardin Ramirez Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. » et autorisation d'une dépense de 530 000 \$ taxes comprises - Approbation d'un projet de convention, octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 723 384,39 \$, taxes comprises, à « Archipel architecture inc. », « CBA expert conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » et autorisation d'une dépense de 105 000 \$ taxes comprises - Appel d'offres public RPPS17-07063-OP (8 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces huit (8) preneurs, trois (3) entreprises n'ont pas déposé de soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou le temps pour réaliser le projet selon les exigences des documents contractuels. Au cours de l'appel d'offres public, aucune plainte n'a été signalée à l'Autorité des marchés publics (l'AMP) en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Procova inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 994 533,75 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande d'ajouter :

- un montant de 149 180,06 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire.
- un montant de 137 245,66 \$, taxes incluses, soit 12 % de la valeur des travaux, en incidences, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que le remplacement du piston hydraulique de l'ascenseur, la modernisation de l'éclairage aux trois niveaux, le remplacement des stores par des toiles solaires aux trois niveaux, la mise aux normes de l'issue d'urgence, les travaux de peinture aux trois étages et le remplacement de certains mobiliers. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Parmi les cinq (5) soumissions reçues, quatre (4) sont conformes. La soumission la plus basse est non conforme. La deuxième plus basse soumission est conforme. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Voici un résumé des soumissions reçues :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Gilca inc.	957 900,00		957 900,00
Procova inc.	994 533,75		994 533,75
Le groupe St-Lambert	1 030 832,51		1 030 832,51
Afcor construction inc.	1 070 417,25		1 070 417,25
Groupe Piché Construction inc.	1 333 461,55		1 333 461,55
Estimation des professionnels externes (\$)	946 570,18		946 570,18
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 077 429,01 12,48%

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	375 561,55
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	39,21%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	11 329,82
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	1,20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	36 633,75
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,82%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de la firme « Cardin Ramirez Julien inc. », qui est de 946 571 \$ (taxes incluses). Cette différence correspond à 11 329,82 \$ (1,02 %).

Le coût moyen des soumissions est de 1 077 429,01 \$, ce qui représente un écart de 12,48 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 375 561,55 \$, soit 39,21 %.

L'analyse démontre que « Procova inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Procova inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Procova inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 27 février 2020.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP n'est pas requise pour l'octroi de ce contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de 1 280 959,47 \$, taxes incluses est réparti comme suit :

- travaux à 994 533,75 \$ (taxes incluses)
- contingences pour les présents travaux à 149 180,06 \$ (taxes incluses)
- incidences à 137 245,66 \$ (taxes incluses)

Ce montant représente une dépense nette de 1 169 686,74 \$. La dépense est prévue au PTI 2020-2022 de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet est en lien avec au moins l'une des 4 priorités d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020, soit :

Priorité 1 - Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;  
Priorité 4 - Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le début des travaux en corrélation avec les règles de déconfinement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 4 mai 2020

Début des travaux : mai 2020 (à confirmer selon les règles du déconfinement)

Fin des travaux : décembre 2020 (à confirmer selon les règles du déconfinement)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie DESLISLE  
Agente technique en architecture

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-06

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1203271001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 834 418,54 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « De Sousa » au montant de 581 940,21 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (RMT 2020-1) - Appel d'offres public numéro RPPV19-10072-OP (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 581 940,21 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (RMT 2020-1), le cas échéant;

D'accorder à « De Sousa », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 581 940,21 \$, taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres public RPPV19-10072-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 58 194,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 87 291,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « IGF axiom inc. », un mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 77 613,87 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP, le cas échéant

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 24 379,41 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS18-06046-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-24 10:01

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1203271001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 834 418,54 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « De Sousa » au montant de 581 940,21 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (RMT 2020-1) - Appel d'offres public numéro RPPV19-10072 -OP (9 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux consistent à la reconstruction de sections de trottoirs à différents endroits dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La liste des emplacements concernés par les travaux projetés de réfections mineures de trottoirs (RMT) comprend des RMT pour de nouveaux panneaux d'arrêt installés (construction de rampes d'accès universel), des RMT pour des corrections de trottoirs, ainsi que quelques travaux complémentaires de pavage. L'appel d'offres RPPV19-10072-OP a été publié le 20 janvier 2020 sur le Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 février 2020. Neuf (9) entreprises ont déposé une soumission. Durant la période de l'appel d'offres, un seul addenda à été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2020-01-29	Modifications au Cahier des clauses administratives spéciales

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période de l'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour 120 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 26 0256 du 4 septembre 2018 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Contrat #1 : « Solmatech inc. » pour 298 078,44 \$ et Contrat #2 : « Les consultants S.M. inc. » pour 367 288,50\$ pour études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres public numéro RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

CA19 26 0097 du 11 mars 2019 : Prendre acte de la cession à "FNX-INNOV INC." de trois (3) contrats de services professionnels en ingénierie en raison d'un transfert d'actifs du prestataire de services "Les Consultants S.M. inc." Contrats: RPPS17-03032-OP, RPPS18-06046-OP (contrat 2) et RPPS18-10076-OP (contrat 1)

CA20 26 0035 du 9 mars 2020 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : IGF Axiom inc. (702 327,66 \$, taxes incluses - Contrat 1) et FNX -Innov inc. (762 049,70 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2020-2022) - Appel d'offres public RPPS19-11085-OP (6 soumissionnaires) – Approbation des projets de convention à cette fin

## DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 13 preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces 13 preneurs, quatre (4) entreprises n'ont pas déposé de soumission.

Au cours de l'appel d'offres public, aucune plainte n'a été signalée à l'Autorité des marchés publics (AMP) en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à l'entreprise « De Sousa », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 581 940,21 \$, taxes incluses.

Afin de parer à toute éventualités, l'Arrondissement recommande d'ajouter :

- un montant de 58 194,02 \$. taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;

- un montant de 87 291,03 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire.

- un montant de 5 000 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser les travaux de construction de trottoirs. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les neufs (9) soumissions reçues sont conformes. Voici un résumé des soumissions reçues :

<b>Soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix Travaux (taxes incluses)</b>	<b>Contingences (taxes incluses)</b>	<b>Grand total (taxes incluses)</b>
De Sousa	581 940,21 \$		581 940,21 \$
Cojalac inc.	622 577,77 \$		622 577,77 \$
Ramcor Construction inc.	623 930,23 \$		623 930,23 \$
Groupe ABF inc.	630 738,02 \$		630 738,02 \$
Bordures et trottoirs Alliance inc.	674 115,67 \$		674 115,67 \$
Constrcution Larotek inc.	675 524,12 \$		675 524,12 \$
Construction Cappa inc.	679 789,12 \$		679 789,12 \$
Uniroc Construction inc.	842 453,22 \$		842 453,22 \$

Construction Trop-MAP inc.	1 012 326,13 \$		1 012 326,13 \$
Dernière estimation (Firme externe)	555 317,75 \$		555 317,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			704 821,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			21,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			430 385,92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			73,96 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			26 622,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			4,79 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			40 637,56 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,98 %

L'arrondissement a donné un mandat à la firme « FNX INNOV inc. » pour faire une estimation des coûts des travaux sur la base des documents d'appel d'offres. Cette pratique permet d'obtenir un deuxième avis sur le coût des travaux. Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de la firme externe, qui est de 555 317,75 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 4,79 %.

Le coût moyen des soumissions est de 704 821,61 \$, ce qui représente un écart de 21,12 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 430 385,92 \$, soit 73,96 %.

L'analyse démontre que l'entreprise « De Sousa » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« De Sousa », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « De Sousa », détient une attestation de Revenu Québec en date du 16 janvier 2020, valide jusqu'au 30 avril 2020.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire « De Sousa » détient l'attestation de l'AMP.

La DDTET recommande d'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses pour couvrir les frais incidents.

Un mandat de services professionnels doit être confié à « IGF axiom inc. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA20 26 0035 du 9 mars 2020, au montant de 77 613,87 \$, taxes incluses.

Un mandat de services professionnels doit être confié à « Solmatech inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution CA18 26 0256 du 4 septembre 2018, au montant de 24 379,41 \$, taxes incluses.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de 834 418,54 \$, taxes incluses, est réparti comme suit :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Travaux de RMT	581 940,21 \$
Contingences travaux (10 %)	58 194,02 \$
Variation de quantités (15 %)	87 291,03 \$
Incidences techniques	5 000,00 \$
Surveillance des travaux	77 613,87 \$
Contrôle qualitatif des matériaux	24 379,41 \$
<b>Total</b>	<b>834 418,54 \$</b>

Ce montant représente une dépense nette de 761 935,35 \$. La dépense est prévue au PTI 2020-2022 de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet est en lien avec l'une des quatre priorités d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020, soit:

Priorité 3 - Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est nécessaire que les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT) débutent prochainement afin qu'ils soient réalisés en 2020.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement à la suite de l'octroi du contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux, ainsi que des délais de réalisation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : CA du 4 mai 2020

Début des travaux : mai 2020

Fin des travaux : juillet 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et aux mieux de leur connaissance, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin SIMARD  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-08

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques





**Dossier # : 1206417002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 788 494,97 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les entreprises Constructo » au montant de 612 185,54 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des bureaux de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée, situés aux 1500, rue des Carrières - Appel d'offres public RPPA19-10075-OP ( 7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 788 494,97 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des bureaux de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée;

D'accorder à « Les entreprises Constructo », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 612 185,54 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPA19-10075-OP;

D'autoriser une dépense de 91 827,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 84 481,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-21 16:03

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206417002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 788 494,97 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les entreprises Constructo » au montant de 612 185,54 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des bureaux de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée, situés aux 1500, rue des Carrières - Appel d'offres public RPPA19-10075-OP ( 7 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise les travaux de réaménagement des bureaux de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée (E.E.S.M.), situés au 1500, rue des Carrières. Les bureaux des contremaîtres de l'équipe EESM ont été aménagés au rez-de-chaussée dans les anciennes écuries de la Ville. Le plancher n'a jamais été mis à niveau et présente des dénivellations importantes, l'aménagement est désuet, la ventilation, le chauffage et l'éclairage sont déficients.

L'appel d'offres RPPA19-10075-OP a été publié le 3 février 2020 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mars 2020. Sept (7) entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, trois (3) addendas ont été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2020-02-19	Clarifications aux plans et devis
2	2020-02-19	Clarifications aux plans et devis
3	2020-02-27	Clarifications aux plans et devis
4	2020-03-18	Clarifications aux plans et devis

Des visites ont été organisées en respectant le *Règlement de la gestion contractuelle* de la Ville. Elles se sont déroulées du 3 au 13 février 2020.

La présente soumission est valide pour une période de 120 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DB201035001 - 9 février 2020 - Autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels aux firmes « UN architecture inc. » et « FNX -INNOV inc. » pour le réaménagement intérieur au 1500, rue des Carrières et divers

travaux (contrat RPPS16-08041-OP) à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. CA19 26 0306 - 7 octobre 2019 - Autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels aux firmes « UN architecture inc. » et « FNX-INNOV inc. » pour le réaménagement intérieur au 1500, rue des Carrières et divers travaux (contrat RPPS16-08041-OP) à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

DB191035001 - 26 avril 2019 - D'autoriser une dépense de 48 252,13 \$, taxes incluses - Utiliser l'entente-cadre pour un mandat de services professionnels par les firmes « UN architecture inc. » et « FNX-INNOV inc. » pour le réaménagement du bureau des contremaîtres au 1500, rue des Carrières et divers travaux (contrat RPPS16-08041-OP) à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

CA17 26 0012 - 16 janvier 2017 - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 650 050,37 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Appel d'offres public RPPS16-08041-OP (9 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges sur le site de SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces dix-sept (17) preneurs, dix (10) entreprises n'ont pas déposé de soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou le temps pour réaliser le projet selon les exigences des documents contractuels. Au cours de l'appel d'offres public, aucune plainte n'a été signalée à l'Autorité des marchés publics (AMP) en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Les entreprises Constructo », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 612 185,84 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande d'ajouter :

- un montant de 91 827,83 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire.
- un montant de 84 481,60 \$, taxes incluses, soit 12 % de la valeur des travaux, en incidences, dans l'enveloppe budgétaire.

## **JUSTIFICATION**

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que l'agrandissement du secteur occupé, le dégarnissage complet, le nivellage du plancher, la construction de nouvelles cloisons, la pose de nouveaux finis et la modernisation de la ventilation, du chauffage et de l'éclairage. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux. Les sept (7) soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions reçues :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
-------------------------	--------------	--------------	-------

Les entreprises Constructo	612 185,54	612 185,54
Procova inc.	657 657,00	657 657,00
Construction Rocart Inc.	658 542,31	658 542,31
Groupe PichéConstruction inc.	661 522,46	661 522,46
Axe construction inc.	668 052,67	668 052,67
Le groupe St-Lambert	686 783,62	686 783,62
Norgereq ltée	727 653,78	727 653,78
Estimation des professionnels externes (\$)	638 868,00	638 868,00
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)		667 485,34 9,03%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		115 468,24
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)		18,86%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		-26 682,46
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		-4,18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		45 471,46
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		7,43%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de la firme « Un architecture inc. », qui est de 638 868 \$ (taxes incluses). Cette différence correspond à -26682,46 \$ (-4,18 %).

Le coût moyen des soumissions est de 667 485,34 \$, ce qui représente un écart de 9,03 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 115 468,24 \$, soit 18,86 %.

L'analyse démontre que « Les entreprises Constructo » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Les entreprises Constructo », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP) .

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Les entreprises Constructo », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 13 janvier 2020.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP n'est pas requise pour l'octroi de ce contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de 788 494,97 \$, taxes incluses est réparti comme suit :

- travaux à 612 185,54 \$ (taxes incluses);
- contingences pour les présents travaux à 91 872,83 \$ (taxes incluses);
- incidences à 84 481,60 \$ (taxes incluses).

Ce montant représente une dépense nette de 720 001,01 \$.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme de protection des bâtiments industriels (66460).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet est en lien avec au moins l'une des 4 priorités d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020, soit :

- Priorité 1 - Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- Priorité 4 - Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 4 mai 2020

Début des travaux : mai 2020

Fin des travaux : octobre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Erlend LAMBERT, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Erlend LAMBERT, 7 avril 2020  
Oana BAICESCU-PETIT, 7 avril 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie DESLISLE  
Agente technique en architecture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-06

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1200284005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre d'une valeur maximale de 98 303,63 \$, taxes incluses, avec « Bell Nordic inc. », pour la fourniture de services professionnels en formation, accompagnement et conseil en amélioration continue - Contrat RPPS20-04045-GG

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De conclure une entente-cadre d'une valeur maximale de 98 303,63 \$, taxes incluses, avec « Bell Nordic inc. », pour la fourniture de services professionnels en formation, accompagnement et conseil en amélioration continue;

D'approuver un projet d'entente à cette fin et d'autoriser la directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-30 12:09

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1200284005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre d'une valeur maximale de 98 303,63 \$, taxes incluses, avec « Bell Nordic inc. », pour la fourniture de services professionnels en formation, accompagnement et conseil en amélioration continue - Contrat RPPS20-04045-GG

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lancée en 2017 en collaboration avec le Mouvement québécois de la qualité et une firme spécialisée de consultants, la démarche d'amélioration continue de l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est inspirée du Lean Six Sigma et adaptée au domaine municipal.

Elle vise deux objectifs : démocratiser la performance en impliquant les employés dans le choix et la réalisation des projets d'amélioration et augmenter l'indice de satisfaction des citoyens.

Elle a d'ores et déjà permis de former plus de 29 % des employés de l'Arrondissement, de mettre sur pied un registre d'opportunités, de réaliser sept projets et d'enregistrer de remarquables résultats.

Qu'ils soient donc cols blancs, contremaîtres, professionnels, gestionnaires ou cadres, tous les employés de l'Arrondissement sont appelés, dès leur arrivée en poste, à participer à une première formation de 7 heures au terme de laquelle ils obtiendront l'accréditation « ceinture jaune ». Certains d'entre eux poursuivront le processus pour gravir les échelons et obtenir l'accréditation « ceinture verte » ou « gestionnaire champion », devenant du coup de véritables ambassadeurs de l'amélioration continue.

Dès l'obtention de la certification « ceinture verte », les employés sont littéralement placés au cœur des initiatives d'amélioration continue. Non seulement ils sont encouragés à proposer, par l'intermédiaire d'un registre des opportunités, des projets d'amélioration directement inspirés de leur pratique et de leur expérience, mais ils sont également invités à participer à des ateliers de travail – kaizens – ou à prendre en charge les projets qui auront été retenus.

À titre d'exemple, pour la seule année 2019, les employés ont proposé 42 idées parmi lesquelles sept projets ont été retenus selon deux critères de sélection, soit : 1) un projet ayant un impact significatif sur le travail effectué par l'employé; et 2) un projet pouvant faire bouger positivement l'aiguille de satisfaction des citoyens.

Depuis la mise en œuvre de la méthode d'amélioration continue Lean Six Sigma, en 2017,



l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a mené à terme quatre kaizens, cinq projets « ceinture verte » (un sixième sera complété incessamment). Outre les éléments difficilement quantifiables en termes de fierté, de sentiment d'appartenance et d'implication des employés, les retombées de ces projets sont exemplaires, notamment dans le cadre des journées consacrées aux kaizens qui se sont tous avérés particulièrement productifs.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

## **DESCRIPTION**

Ayant mis fin, en début d'année 2020, à sa relation contractuelle avec son fournisseur de services, la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe a sollicité cinq firmes de consultants afin d'obtenir une offre de service en vue de conclure une entente de gré à gré. Trois firmes ont exprimé leur intérêt. Après discussions, la direction a porté son choix sur la firme Bell Nordic inc.

De façon plus spécifique, le mandat consiste à réaliser sur demande et selon les priorités établies par le comité de gouvernance du programme :

1. la conception et l'animation d'activités de formation de niveau ceinture jaune et ceinture verte Lean Six sigma destinées à des groupes d'employés de toutes accréditations;
2. l'accompagnement (coaching) individualisé d'employés dans le cadre de la réalisation des projets de certification;
3. l'animation d'ateliers de type « Kaizen » et « Kata », réunissant des employés et gestionnaires;
4. un service-conseil auprès de gestionnaires de l'Arrondissement, dans le cadre du développement du programme et de la mise en place d'outils et de mesures structurantes en amélioration de la performance organisationnelle.

Les 320 heures prévisionnelles du contrat seront réparties de mai 2020 à juin 2022. La facturation sera effectuée sur la base des deux taux horaires prévus au contrat, lesquels sont garantis pour toute sa durée.

## **JUSTIFICATION**

L'expertise requise n'étant pas disponible à l'interne, le recours à un fournisseur externe s'avère nécessaire. La firme retenue bénéficie d'une solide crédibilité et compte plusieurs organismes municipaux parmi ses clients.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur maximale du contrat est évaluée à 98 303,63 \$, incluant les taxes.

Ce contrat est accordé selon la formule d'une entente-cadre et les dépenses qui en découlent seront approuvées individuellement pour chaque mandat accordé, selon les règles de délégation de pouvoirs prévues au Règlement RCA-23.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat de services professionnels contribuera à assurer le développement et la poursuite des activités du programme d'amélioration continue de l'Arrondissement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le contrat de service sera valable de mai 2020 à juin 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 20 avril 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Arnaud SAINT-LAURENT  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-20

Simone BONENFANT  
Directrice - Relations avec les citoyens,  
services administratifs et greffe



**Dossier # : 1207573001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 223 238,22 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc./Location Guay inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro 20-18011 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 223 238,22\$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur:

D'accorder à 9154-637 Québec inc./ Location Guay inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 223 238,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public/sur invitation numéro 20-18011- NRS RPPS20-01005-OP; 2 soumissionnaires ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-24 09:59

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207573001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 223 238,22 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc./Location Guay inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro 20-18011 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les priorités organisationnelles de l'arrondissement pour les années à venir s'alignent avec celle de la Ville de Montréal au chapitre de la transition écologique. En ce sens, pour réduire les GES et les îlots de chaleurs, pour contrer l'impact de l'infestation par l'agrile du frêne, pour augmenter le verdissement et la biodiversité et pour protéger et conserver le patrimoine arboricole, l'arrondissement prend les moyens pour que dès 2020, 2 000 arbres soient plantés dans le cadre de son programme de plantation d'arbres 2020.

En raison de ces plantations d'arbres supplémentaires, la Division des parcs requiert la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour effectuer les travaux. L'appel d'offres public numéro 20-18011, location de rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, identifié au lot numéro quatre (4) a été ouvert le 12 mars 2020. Conformément à cet appel d'offres, le fournisseur « 9154-6937 Québec inc./Location Guay inc. » est le plus bas soumissionnaire retenu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA 20 26 0084 du 6 avril 2020 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 773 400 \$ pour le financement de la main d'œuvre cols bleus et des autres familles de dépenses pour la réalisation du programme de plantation des arbres.

Résolution CA19 26 0366 du 2 décembre 2019 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 140 545 \$ pour le financement de 5 postes temporaires et autres familles de dépenses à la Direction des travaux publics pour la réalisation du projet de 2 000 nouvelles plantations d'arbres.

Résolution CA19 26 0330 du 4 novembre 2019 : Autoriser un virement de crédits de 550 000\$ du Fonds réservé-parcs et terrains de jeux pour l'achat d'arbres.

**DESCRIPTION**

À la Division des parcs, une rétrocaveuse avec opérateur est nécessaire à la plantation d'arbres. Pour assurer la réalisation du Programme de plantation d'arbres 2020, il est requis de louer une rétrocaveuse avec opérateur pour 2 160 heures pour permettre la plantations sept (7) jours par semaine.

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres public numéro 20-18011, location de rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, identifié au lot numéro quatre (4) a été ouvert le 12 mars 2020 par le Service des approvisionnements. Deux (2) preneurs sur sept (7) du cahier des charges ont déposés des soumissions. Cela représente 28% des preneurs. Conformément à cet appel d'offres, le fournisseur « 9154-6937 Québec inc./Location Guay inc. » est le plus bas soumissionnaire retenu. L'analyse des soumissions apparaît au tableau ci-dessous.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix sans taxe</b>		<b>Pris avec taxes</b>
9154-6937/Québec inc./Location Guay inc.	194 162,40 \$		223 238,22 \$
3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994	224 640,00 \$		258 279,84 \$
Soumissionnaire 3			
Soumissionnaire 4			
<b>Estimation des professionnels (\$)</b>			293 842,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			240 759,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			7,85%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			35 041,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			15,70%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(70 604,77 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-24,03%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ce contrat de location à « 9154-6937 Québec inc./ Location Guay inc. » est de 223 238,22 \$ taxes incluses. Les crédits requis, soit 203 846,25 \$ en dépenses nettes, sont prévus au budget du Bureau de la transition écologique au volet des arbres. Les crédits non utilisés seront retournés au surplus de gestion divers.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'aligne avec l'action 4 du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : protéger et enrichir la forêt et la biodiversité. S'aligne également avec les orientations du *Plan d'action de la canopée montréalaise 2015-2025*.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, il est possible que le nombre d'heures soit revu à la baisse.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CA : 4 mai 2020

Début du contrat : vers le 11 mai 2020

Fin de l'exécution prévue du contrat: 15 novembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-17

Marie CHOQUETTE  
Agent(e) technique en horticulture et  
arboriculture

Ariane GOYETTE  
C/d parcs <<arr.>60000>>



**Dossier # : 1187928009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un avenant au protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPA-18-11090-GG) en vue de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 avril 2020

Il est recommandé:

D'approuver l'avenant de la convention d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » , prolongeant la durée du contrat au 30 avril 2020,

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer l'avenant à la convention en découlant, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-11-29 10:44

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement





**Dossier # : 1187928009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPA18-11090-GG) - Octroyer une contribution financière maximale de 120 000 \$ - Autorisation d'un virement de crédits de 60 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est recommandé:

D'approuver l'avenant de la convention d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal », prolongeant la durée du contrat au 15 décembre 2020,

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer l'avenant à la convention en découlant, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-21 10:13

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187928009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un avenant au protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPA-18-11090-GG) en vue de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 avril 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent projet vise à approuver un avenant au protocole d'entente avec l'organisme "Société de développement communautaire de Montréal" dans le cadre du programme "Projets participatifs citoyens" (RPPA-18-11090-GG) en vue de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 avril 2020.

Le prolongement de la durée du contrat a pour objectifs de permettre aux milieux de vie de terminer et poursuivre la réalisation de leurs projets durant l'hiver et le printemps 2020, en attendant l'octroi d'une nouvelle contribution financière pour l'édition 2020 du programme "Projets participatifs citoyens".

Ce projet ne change pas le montant de la contribution financière.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thierry SÉNÉCAL  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187928009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPA18-11090-GG) - Octroyer une contribution financière maximale de 120 000 \$ - Autorisation d'un virement de crédits de 60 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent projet vise à approuver un avenant au protocole d'entente avec l'organisme "Société de développement communautaire de Montréal" dans le cadre du programme "Projets participatifs citoyens" (RPPA-18-11090-GG) en vue de prolonger la durée de la convention jusqu'au 15 décembre 2020.

Le prolongement de la durée du contrat a pour objectifs de permettre aux milieux de vie de terminer et poursuivre la réalisation de leurs projets durant l'été et l'automne 2020 dû aux retards causés par la crise sanitaire de la COVID-19.

Ce projet ne change pas le montant de la contribution financière.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thierry SÉNÉCAL  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187928009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPA18-11090-GG) - Octroyer une contribution financière maximale de 120 000 \$ - Autorisation d'un virement de crédits de 60 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des dernières années, la population de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie a démontré une inventivité et un engagement remarquables pour contribuer à l'amélioration de leur milieu de vie. Cet engagement est visible par le déploiement massif des ruelles vertes – Rosemont – La Petite-Patrie étant l'arrondissement montréalais ayant mis en place le plus de ruelles vertes sur son territoire –, ainsi que par la participation enthousiaste au projet *Faites comme chez vous*, à travers lequel la population a porté plusieurs centaines d'initiatives de verdissement de l'espace public. De plus, l'arrondissement jouit d'une vie associative et communautaire vibrante. L'émergence de regroupements citoyens dédiés à la bonification de leur environnement témoigne d'ailleurs d'une volonté de la population de jouer un rôle actif dans la définition du développement des milieux de vie qui composent l'arrondissement.

Dans ce contexte, à l'occasion de l'atelier de codesign prospectif P37, tenu le 9 juin 2017, le maire d'arrondissement a annoncé son intention de promouvoir l'initiative citoyenne par la création de comités « milieu de vie » formés de résidents de l'arrondissement. À l'hiver 2018, l'Arrondissement a confié un mandat à l'Institut du Nouveau Monde (INM) pour réaliser une analyse des enjeux d'un tel projet, développer une stratégie de consultation et de démarrage, ainsi que rédiger un cadre de référence pour le fonctionnement des Comités de milieu de vie. À la lumière des rapports de l'INM et de ses réflexions internes, l'Arrondissement a créé un nouveau programme local le 2 octobre 2018 : « Projets participatifs citoyens », dont les objectifs sont de:

- Favoriser l'implication des citoyens à l'amélioration de leur quartier;
- Faciliter l'organisation de groupes de citoyens et la réalisation de projets citoyens;

- Faire décider démocratiquement les citoyens d'un ou des projets prioritaires à réaliser dans leur quartier.

Pour atteindre ces objectifs, l'Arrondissement s'engage, par ce programme, à offrir un cadre ainsi que des ressources professionnelles et financière pour soutenir les initiatives citoyennes. Pour la supporter, l'Arrondissement désire confier à un organisme à but non lucratif (OBNL) la responsabilité de la gestion du programme, et plus particulièrement les aspects de mobilisation, d'accompagnement des regroupements de citoyens et le budget participatif.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 - 2 octobre 2018

Approuver la création du programme «Projets participatifs citoyens» de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie et adopter son Cadre de référence

CA17 260299 - 2 octobre 2017

Mandater la directrice d'arrondissement pour retenir les services professionnels requis dans le cadre de la mise sur pied de comités milieu de vie dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant maximal de 25 000 \$

## **DESCRIPTION**

Le présent projet vise à approuver un protocole d'entente et octroyer une contribution financière de 120 000\$ à la «Société de développement communautaire de Montréal» dans le cadre du programme « Projets participatifs citoyens », dont la proposition permet d'atteindre les objectifs suivants :

1. Offrir des activités d'information et de mobilisation pour mener à la création des premiers milieux de vie;
2. Offrir un accompagnement aux milieux de vie durant une année de fonctionnement sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Le protocole d'entente est d'une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019.

## **JUSTIFICATION**

La mise en place du programme «Projets participatifs citoyens» vient appuyer les efforts de l'Arrondissement pour soutenir l'action citoyenne dans l'amélioration de leur milieu de vie. L'approbation du conseil est requise pour signer le protocole d'entente et autoriser la contribution financière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière proposée à verser à «Société de développement communautaire de Montréal» s'élève à une somme maximale de 120 000 \$, dont 45 000 \$ pour la gestion du programme et 75 000 \$ pour le volet budget participatif et soutien aux projets choisis par les citoyens. Le montant de la contribution versée sera ajusté en fonction du nombre de milieux de vie créés (entre 3 et 5) et des dépenses liées à chacun des projets participatifs. Un montant de 60 000\$ sera puisé à même le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Un montant de 60 000\$ sera puisé du compte de surplus de gestion affecté- divers l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Le cas échéant, les sommes qui n'auront pas été engagées durant la période de validité de la convention seront remboursées à l'arrondissement au terme du projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme «Projets participatifs citoyens» s'inscrit dans une perspective de développement durable notamment par la création d'un nouvel espace de participation citoyenne soutenant l'amélioration de la qualité de vie, la socialisation, l'animation et le sentiment d'appartenance au quartier de la population.

Le projet fait partie du Plan local de développement durable 2017-2020:

Priorité 4 - Mobiliser les parties prenantes

Action 17 - Mobiliser les organisation, les citoyens et les employés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation du protocole d'entente et de la contribution financière à l'OBNL viennent concrétiser l'engagement de l'Arrondissement d'offrir des ressources professionnelles et financières dans le cadre du programme.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan et des outils de communication seront élaborés par la Division des communications de l'Arrondissement en collaboration avec l'OBNL mandaté.

La diffusion du projet sera intégrée aux communications de l'Arrondissement et à celles de l'OBNL mandaté.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

<b>Date</b>	<b>Étapes</b>
Janvier 2019:	Début du programme 1er versement
30 mars 2019:	Dépôt par l'OBNL de la liste des milieux de vie créés pour l'année 2e versement
15 juillet 2019:	Dépôt du rapport d'étape, incluant la liste et les budgets de tous les projets participatifs retenus par les milieux de vie 3e versement
31 octobre 2019:	Dépôt d'un bilan des projets participatifs, incluant les résultats financiers 4e versement
15 Janvier 2020:	Dépôt du rapport final 5e versement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**



**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thierry SÉNÉCAL  
agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Lucie PAQUIN  
C/d communications et adjointe à la direction

Le : 2018-11-16



**Dossier # : 1207831003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800\$ à l'organisme "Regroupement des éco-quartiers" en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2020.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 4 800\$ pour l'année 2020 à l'organisme «Regroupement des éco-quartiers » pour bonifier le salaire de trois (3) patrouilleurs dans le cadre du programme Éco-quartier de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrit à l'Annexe 1 de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-21 15:47

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207831003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800\$ à l'organisme "Regroupement des éco-quartiers" en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Regroupement des éco-quartiers poursuit, encore cette année, le projet de patrouille de sensibilisation environnementale en collaboration avec les éco-quartiers de la Ville de Montréal. Fort de l'enthousiasme soulevé par cette campagne et de l'expérience acquise, le Regroupement des éco-quartiers, qui est responsable de la gestion de la patrouille verte, a invité l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à participer à l'édition 2020 en complément des mandats et financements octroyés par certains services centraux de la Ville de Montréal.

L'arrondissement bénéficie des services d'une patrouille verte depuis plusieurs années dans le cadre de son programme Éco-quartier. Bien qu'une banque d'heures dédiée à la supervision de la patrouille verte soit incluse dans le plan d'action de l'éco-quartier, les salaires des patrouilleurs ne sont pas inclus dans la contribution financière du programme signée avec Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ). En effet, le financement des patrouilles vertes vient pour l'essentiel d'une subvention de Service Canada. Ainsi, selon les montants obtenus de ces subventions, les services rendus par les patrouilleurs peuvent varier d'une année à l'autre. De plus, il revient à l'Arrondissement d'accepter ou de refuser chaque année s'il désire compléter le mandat de la patrouille verte. L'Arrondissement conserve ainsi un meilleur contrôle sur les montants accordés annuellement pour la présence des patrouilleurs et le nombre d'heures consacrées aux volets d'intervention de son programme Éco-quartier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 26 0191 - 3 juin 2019 -Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800\$ à l'organisme "Regroupement des éco-quartiers" en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2019

## **DESCRIPTION**

La Patrouille verte permet d'effectuer de la sensibilisation et de l'éducation auprès des citoyens en lien avec les thématiques environnementales de l'heure (eau, matières résiduelles, etc). La contribution financière permettra de financer l'embauche estivale de trois étudiants. L'éco-quartier de Rosemont–La Petite-Patrie encadrera les étudiants associés à la patrouille verte.

En 2020, il est proposé que les patrouilleurs travaillent 45 % du temps sur les mandats en provenance du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et du Service de l'environnement de la Ville de Montréal. Les citoyens de l'arrondissement seront ainsi sensibilisés sur les trois (3) thèmes :

- la gestion de l'eau;
- la promotion de la forêt urbaine;
- la gestion des matières résiduelles.

Pour près de la deuxième moitié du temps de travail (45%), l'Arrondissement pourra choisir, en collaboration avec l'écoquartier, d'autres mandats sur les enjeux environnementaux locaux en lien avec les volets d'intervention prévus au plan d'action de l'éco-quartier, soit la gestion des matières résiduelles, la propreté et la mobilité durable.

Le REQ prévoit former les patrouilles pour effectuer leur travail pendant 10% de leur temps de travail.

Une reddition des heures réalisées par les patrouilleurs pour chacun des volets du programme Éco-quartier sera remise à l'Arrondissement à chaque mois. Un rapport final sera rédigé par le REQ et remis au plus tard en décembre 2020.

## **JUSTIFICATION**

Cette patrouille appuie et maximise les efforts sur le terrain de l'éco-quartier de Rosemont–La Petite-Patrie auprès de la population tout en permettant à des jeunes d'acquérir une expérience de travail visant à consolider et à mettre en pratique leurs connaissances à l'égard de différentes problématiques environnementales.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement du projet provient d'une subvention de Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada 2018. Une contribution financière du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et du Service de l'environnement contribue également au projet.

La contribution financière demandée permet de bonifier le salaire de trois (3) patrouilleurs afin d'œuvrer sur le territoire de l'Arrondissement. Selon la subvention reçue de Service Canada, les trois (3) patrouilleurs seront embauchés pour une période de 9 à 12 semaines, soit de juin à août, au salaire de 14,60 \$/heure.

En raison de la pandémie actuelle, le REQ et les services centraux se concerteront dans le but déterminer si le travail des patrouilles peut être effectué en toute sécurité à partir du 1<sup>er</sup> ou du 29 juin 2020, ou si le projet doit être annulé.

Dans tous les cas, la somme maximale de contribution financière sera de 4 800 \$ incluant toutes les taxes applicables. La somme sera remise en deux versements :

- un premier versement au montant de sept cent vingt dollars (720 \$) dans les trente (30) jours de la signature du projet de convention joint au présent dossier décisionnel pour couvrir les frais de planification encourus, peu importe les modalités de réalisation retenues;
- un deuxième versement au montant de quatre mille quatre-vingt dollars (4080,00 \$) au plus tard le 1er juin ou le 29 juin 2020, selon les modalités de réalisation retenues.

Le REQ devra confirmer par écrit à l'Arrondissement les modalités de réalisation retenues.

Ladite somme est imputable au budget de fonctionnement Développement durable de la Division des communications et du développement durable.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les activités réalisées par la patrouille verte répondent aux enjeux de développement durable plus précisément en ce qui concerne la priorité d'intervention « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources », du plan local de développement durable de l'Arrondissement.

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et l'inciter à agir pour sa préservation

Action 6 Réduire et valoriser les matières résiduelles

Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles (RDD, TIC, encombrants, etc.), afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services

Action 7 Optimiser la gestion de l'eau

Encourager les résidents à réorienter les gouttières vers une surface perméable, afin de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout

Encourager la récupération de l'eau de pluie par la distribution de barils, afin de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout

Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable (ex. règlement RCG 13-023)

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Malgré le travail de planification effectué jusqu'à maintenant par le REQ pour obtenir les subventions nécessaires à l'embauche des patrouilles vertes, il est possible que les activités de sensibilisation prévues ne puissent être effectuées de façon sécuritaire et devront alors être annulées. Les consignes et les mesures mises en place par le gouvernement du Québec serviront à prendre la décision finale. Les modalités de réalisation retenues seront clarifiées avec le REQ dans les prochaines semaines et les modalités de versement seront adaptées en conséquence, tel que prévu dans la convention.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des activités de communication sont prévues par le Regroupement des éco-quartiers pour promouvoir la patrouille verte. L'Éco-quartier de Rosemont-La Petite-Patrie communiquera également les actions de la patrouille verte dans le cadre de ses activités de communication prévues au programme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

4 mai 2020 – rencontre de concertation entre le REQ et les services centraux de la Ville de Montréal pour déterminer si les activités de la patrouille peuvent être réalisées de façon sécuritaire à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020;

11 mai 2020 – confirmation de la décision prise entre le REQ et les services centraux à l'Arrondissement;

1<sup>er</sup> juin 2020 – rencontre de concertation entre le REQ et les services centraux, s'il y a lieu, pour déterminer si les activités de la patrouille peuvent être réalisées de façon sécuritaire à partir du 29 juin 2020 ou si les activités doivent être annulées;

2 juin 2020 - confirmation de la décision prise entre le REQ et les services centraux à l'Arrondissement, s'il y a lieu.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélissa LAROCHELLE  
agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-20

Isabelle ROUGIER  
Chef de division - Communication et Relations  
avec les citoyens



**Dossier # : 1203653002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » - Octroyer une contribution financière maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, afin de soutenir la réalisation d'un projet de travail de rue et de médiation sociale sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la période de mai 2020 à mars 2021, à même le budget de fonctionnement (RPPC20-04048-GG)

Il est recommandé:

D'approuver la convention avec l'organisme « Projet Ado Communautaire en Travail de rue », afin de le soutenir dans la réalisation du projet de travail de rue et de médiation sociale sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de mai 2020 à mars 2021;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » une contribution financière totale de 50 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, prise à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention et répartie sur deux années financières comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Mai à décembre 2020</b>	<b>Janvier à mars 2021</b>	<b>Total</b>
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	35 000 \$	15 000 \$	50 000 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-28 09:54

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203653002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » - Octroyer une contribution financière maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, afin de soutenir la réalisation d'un projet de travail de rue et de médiation sociale sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période de mai 2020 à mars 2021, à même le budget de fonctionnement (RPPC20-04048-GG)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les acteurs des quartiers de Rosemont et de La Petite-Patrie ont identifié, depuis plusieurs années, le besoin d'une présence de travailleurs de rue sur le territoire, pour effectuer de l'intervention psychosociale dans certains endroits jugés problématiques.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qualifiait la propagation de la COVID-19 de pandémie mondiale. Deux jours plus tard, le gouvernement du Québec adoptait le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout son territoire. Le 27 mars suivant, la mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, déclarait l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile* . En date de cette déclaration de Mme Valérie Plante, l'île de Montréal était la région du Québec la plus touchée et reste en tête de peloton encore aujourd'hui.

Dans le but de ralentir la propagation du virus dans la communauté, les décrets en place en vertu de l'état d'urgence sanitaire imposent la fermeture temporaire d'entreprises œuvrant dans des domaines jugés non essentiels pour l'heure ainsi que des mesures de confinement à la population, désormais appelée à rester à la maison autant que possible, à éviter tous les déplacements non indispensables, à ne pas participer à des rassemblements de groupe, à limiter les contacts avec les personnes présentant un risque plus élevé et à respecter des règles exceptionnelles d'éloignement physique (distanciation sociale).

Dans ce contexte hors du commun, qui pourrait perdurer encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est préoccupé par les difficultés que vivent ses citoyens et par l'arrivée imminente des beaux jours printaniers et

estivaux, qui pourraient inciter les gens à sortir davantage, et en plus grand nombre, complexifiant d'autant le respect des recommandations de la santé publique.

Le présent dossier décisionnel vise à faire approuver une convention avec l'organisme « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » et à lui octroyer une contribution maximale de 50 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la réalisation d'un projet de travail de rue et de médiation sociale contribuant à aider à la résolution de situations de conflits et à améliorer le respect des mesures sanitaires par le biais d'interventions psychosociales, le tout dans le but de favoriser un meilleur vivre-ensemble entre voisins et citoyens de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure.

## **DESCRIPTION**

« Projet Ado Communautaire en Travail de rue » (communément appelé « PACT de rue ») agit directement auprès de jeunes et d'adultes en difficulté afin de promouvoir de saines habitudes de vie, de prévenir les comportements à risque et de favoriser le vivre-ensemble. Pour ce faire, il utilise l'approche du travail de rue qui lui permet d'investir le milieu de vie des personnes vivant des situations problématiques, de gagner leur confiance, de poser des gestes préventifs adaptés à cette population et de les accompagner dans leur intégration sociale. Il agit en tant que médiateur lors de situations de crise et réfère, au besoin, vers des ressources appropriées. Ses actions visent l'éducation, l'information, la sensibilisation, le dialogue et l'entraide.

Le travail de rue joue un rôle structurant en créant un réseau de soutien pour les personnes en situation d'exclusion, mettant en lien les différents acteurs sociaux du territoire. Notons qu'il existe déjà un travailleur de rue actif dans chacun des deux quartiers de l'arrondissement. En raison d'un manque de financement qui prévaut depuis les sept dernières années, le travailleur de rue de La Petite-Patrie n'intervient cependant qu'auprès des itinérants adultes et des toxicomanes. La clientèle des 12 à 25 ans de ce quartier n'est donc pas desservie.

Par le projet qu'il propose, « PACT de rue » souhaite assurer, de mai 2020 à mars 2021, la présence d'une médiation sociale auprès de la population de tout le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, notamment dans les parcs, les ruelles, les artères commerciales et tout autre espace du domaine public des secteurs particuliers qui pourraient être identifiés comme étant plus problématiques.

De plus, le projet vise à assurer la présence d'un travailleur de rue qui interviendra auprès de la clientèle des 12-25 ans, et ce, dans le quartier de La Petite-Patrie. L'organisme travaillera en collaboration avec l'Arrondissement et les diverses organisations du milieu déjà actives sur le territoire, notamment les postes de police de quartier.

## **JUSTIFICATION**

En mettant en place une médiation sociale dans les deux quartiers, cela permettra d'amoinrir les conflits potentiels entre citoyens, tout en augmentant le respect des consignes édictées par la santé publique, notamment à l'égard de la distanciation et des rassemblements, pour réduire la propagation du virus de la COVID-19 et ainsi protéger les personnes les plus vulnérables.

Et concernant l'ajout d'un poste de travailleur de rue dans le quartier La Petite-Patrie, nous favoriserons la réintégration sociale d'une importante population vivant en situation de grande précarité. Cela permettra aussi d'accentuer les efforts en prévention de

problématiques sociales telles que la santé sexuelle, la toxicomanie, l'intimidation et la délinquance.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal total de contribution financière à verser à « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » est de 50 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant.

Cette contribution financière sera versée comme suit :

1. un premier versement maximal de 35 000 \$ dans les 30 jours suivant la signature de la convention par les deux parties;
2. un second versement maximal de 10 000 \$, en janvier 2021;
3. un troisième et dernier versement maximal de 5 000 \$, dans les 30 jours suivant la remise du formulaire de rapport final de réalisation du Projet, dûment complété et signé, faisant état des résultats obtenus et de l'utilisation de la contribution financière versée par la Ville, jugé conforme.

<b>Organisme</b>	<b>Mai à décembre 2020</b>	<b>Janvier à mars 2021</b>	<b>Total</b>
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	35 000 \$	15 000 \$	50 000 \$

Les crédits requis sont disponibles au budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie.

Numéro d'engagement : RODCSLDS73.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020, soit lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations en cours de réalisation. Si la situation perdure, le Responsable de la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2020 : Signature de la convention et début du projet;

Septembre 2020 : Rencontre de bilan mi-étape;

Mars 2021 : Fin du projet;

Avril 2021 : Dépôt du rapport final de réalisation de projet, dans les 30 jours de la date de terminaison du projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal LAUZON  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture, des sports, des loisirs  
et du développement social

Le : 2020-04-22



**Dossier # : 1208724003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Drôldadon » - Octroyer une contribution financière de 8 100 \$ afin de soutenir la réalisation du projet « Les Balconfiné.es » auprès de six résidences pour aînés de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à même le budget de fonctionnement

Il est recommandé :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et l'organisme « Drôldadon », pour la réalisation du projet Les Balconfiné.es;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Drôldadon » une contribution financière de 8 100 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accord;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-28 09:53

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208724003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Drôldadon » - Octroyer une contribution financière de 8 100 \$ afin de soutenir la réalisation du projet « Les Balconfiné.es » auprès de six résidences pour aînés de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à même le budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les mesures de distanciation sociale prises par le gouvernement pour faire face à la pandémie de la COVID-19 amènent certaines personnes à vivre un isolement qui les fragilise. Parmi ces personnes, les aînés vivant seuls en résidence et ne pouvant plus recevoir de visite ni sortir de leur appartement sont particulièrement vulnérables. L'organisme culturel Drôldadon et la Corporation de développement communautaire de Rosemont ont eu l'initiative de créer des représentations pour les aînés qui soient visibles depuis les balcons de leur résidence. Une première représentation a eu lieu le dimanche de Pâques au pied des Habitations Nouvelles Avenues situées dans l'est de Rosemont. Le succès qu'a eu cette représentation encourage Drôldadon à réitérer cette proposition et à l'offrir à l'extérieur d'autres résidences pour aînés de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure.

**DESCRIPTION**

*Les Balconfinés.es* est un spectacle in situ et interactif de théâtre de rue clownesque incluant des prestations multidisciplinaires en cirque, musique et danse. Au pied d'une résidence pour aînés, les artistes proposent chacun à leur tour une courte performance visible par tous les résidents depuis leurs balcons. Les artistes se déplacent aux quatre coins de la bâtisse afin que tout le monde puisse en profiter.

## **JUSTIFICATION**

En tout, les six représentations prévues pourront atteindre jusqu'à 500 aînés. Cette proposition répond aux objectifs du Plan directeur en culture dont l'Arrondissement s'est doté. En effet, il s'agit de représentations gratuites, hors les murs et ayant lieu dans le milieu de vie des citoyens qui vivent des moments d'isolement particulièrement difficiles. Ce projet se veut une réponse créative aux besoins des aînés afin de briser leur isolement. L'Arrondissement, en encourageant cette initiative, montre son soutien et sa préoccupation pour la santé et le bien-être de ses citoyens parmi les plus fragilisés par la crise sanitaire actuelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 8 100 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, servira spécifiquement à la rémunération des artistes à contrat engagés dans le cadre des six représentations des *Balconfiné.es* pour les cachets, les frais de transport et de matériel. Les crédits requis seront disponibles à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Numéro d'engagement : RODCSLDS74

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une attention particulière sera portée pour que les décors et costumes utilisés soient réutilisables. Les transports actifs seront privilégiés par les artistes pour se rendre sur les lieux. Il n'y aura pas de distribution de dépliant ou autres objets aux spectateurs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le soutien financier de l'Arrondissement, la tenue de ces représentations pourrait être compromise.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet est conçu spécifiquement pour pallier aux conséquences du confinement sur la vie des aînés et toutes les contraintes liées à la situation de crise sanitaire seront prises en compte dans l'organisation des représentations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué indiquant la décision du conseil d'arrondissement sera publié. La CDC de Rosemont fera la promotion de son événement en veillant à mentionner l'Arrondissement parmi ses partenaires. L'Arrondissement fera la promotion de l'événement via ses réseaux sociaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les représentations pourront débuter à la mi-mai et se poursuivront jusqu'à la mi-juillet en fonction des disponibilités des résidences et des artistes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ariane Anne GUERRIAT  
Agente de développement - culture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-23

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
et du développement social

**Dossier # : 1204646002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 150 000 \$ - Autoriser une contribution financière de 150 000 \$, pour une durée de trois ans, soit 50 000 \$ par année – Approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 150 000 \$;

D'autoriser une contribution financière de 150 000 \$, pour une durée de trois ans, soit 50 000 \$ par année;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel;

De modifier la résolution CA19 26 0014, de façon à réduire le virement de crédits de 90 000 \$ à 40 000 \$ »

De modifier en conséquence le certificat du trésorier CTA 1193879012.

D'approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, le cas échéant;

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-30 15:37

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1204646002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 150 000 \$ - Autoriser une contribution financière de 150 000 \$, pour une durée de trois ans, soit 50 000 \$ par année – Approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie désire assumer un leadership important en matière de transition écologique et déployer les efforts requis pour l'intégration des meilleures pratiques dans le cadre de sa mission, de ses responsabilités et de ses sphères d'interventions. La transition écologique est un domaine de recherche relativement nouveau et en pleine expansion. L'université du Québec à Montréal (UQAM) est la première université québécoise à constituer une équipe de recherche sur ce thème. Pour supporter l'Arrondissement dans l'atteinte des objectifs de réduction de GES dans l'agglomération montréalaise (Projet Plan climat), le conseil d'arrondissement développe un partenariat avec la Chaire de recherche-innovation en Chaire de recherche sur la transition écologique de l'UQAM. Cette association permettra notamment de mieux comprendre en quoi consiste la transition écologique pour une administration locale comme l'Arrondissement et voir de quelles façons elle peut s'intégrer à la mission et aux activités de l'Arrondissement, tout en supportant la prise de décision. L'entente s'intègre plus spécifiquement au chantier intitulé "Milieux de vie" de la Chaire. Ainsi, cette dernière accompagnera l'Arrondissement, entre autres, dans le développement de sa démarche de transition écologique, la formation des employés, l'établissement d'une vision de la transition écologique et des enjeux qui y sont associés, l'élaboration d'un plan d'action et d'une grille d'analyse relative à la reddition de compte et toutes autres recherches portant sur des demandes spécifiques.

L'Arrondissement s'engage à financer la Chaire pour les trois prochaines années avec une possibilité de reconduction pour un maximum de cinq (5) ans. Un montant annuel de 50 000 \$ est autorisé de 2020 à 2022, pour une contribution totale de 150 000 \$. Le renouvellement, à confirmer pour 2023 et 2024, vise également une contribution annuelle de 50 000 \$ pour une somme totale de 100 000 \$.

La Chaire s'engage notamment à soumettre au directeur d'arrondissement, à la date d'anniversaire de l'entente ou lors de la séance du comité de direction, un rapport d'activités de la Chaire intégrant les publications et les présentations produites. Un Comité de direction et un Comité scientifique assumeront la gestion de la convention et des travaux relatifs à la Chaire de recherche-innovation en Chaire de recherche sur la transition écologique.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

Chantier Milieux de vie : Une expérimentation de transition est un projet porté par une organisation associative ou publique, ou encore un groupe de citoyens dans le but de réaliser des objectifs de transition écologique, et accompagné par une équipe de chercheurs selon une méthodologie à la fois éprouvée et souple. Le projet Nos milieux de vie!, qui fut mené en partenariat avec l'organisme Solon depuis 2016, a permis de mettre en œuvre cette méthodologie, d'apprendre sur les conditions de son succès et d'identifier des « déterminants sociaux de la transition écologique » (Audet et al., 2019). Alors que Solon et ses nombreux projets de transition écologique dans les quartiers montréalais prennent de l'envergure et acquièrent une reconnaissance sur la scène montréalaise, le rôle de la Chaire dans ce partenariat se modifie. Le lancement en 2019 par Solon du « lab Transition », un espace d'expérimentation pour des projets citoyens dans les milieux de vie, engage la Chaire dans la co-création d'un « récit de la transition » avec les citoyens de Rosemont-La Petite-Patrie, et dans une opération d'envergure visant le transfert des connaissances acquises dans le cadre de ce partenariat. Les « récits » ou « visions » de transition sont des dispositifs co-construits par une diversité d'acteurs et dont l'objectif est de donner un sens concret à la transition écologique tout en générant des opportunités de projets ou d'interventions concrètes allant dans le sens de cette transition (Roorda et al., 2014 ; Wittmayer et al., 2014; Loorbach, 2007).

Il s'agit d'une occasion unique pour participer à la structuration des innovations urbaines tout en générant de nouvelles connaissances capables d'alimenter des dynamiques de transition ailleurs à Montréal, au Québec et dans le monde. - Extrait de l'entente RPP/UQAM.

## **JUSTIFICATION**

Les Parties sont d'avis qu'une amélioration de l'état de connaissances dans le domaine de la transition écologique permettra de mieux cerner les enjeux et d'entreprendre des actions et politiques éclairées pour favoriser une transformation harmonieuse de la régulation économique, l'utilisation des infrastructures technologiques, l'organisation territoriale et sociale des activités quotidiennes et des modes de vie, dans un contexte de changements climatiques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'Arrondissement s'engage à donner une contribution financière de 50 000 \$ à la Chaire de l'UQAM pour les trois prochaines années, pour un montant total de 150 000 \$. Une possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires pourra être envisagée pour une contribution annuelle de 50 000 \$, donc 100 000 \$.

Étant donné que le virement d'une partie des crédits requis avait déjà été autorisé, une modification du certificat du trésorier annexé au dossier décisionnel numéro 1193879012 est requise afin de procéder à un seul virement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du projet de convention : CA du 4 mai  
Durée de la convention : 6 janvier 2020 au 5 janvier 2023  
Possibilité de reconduction de l'entente de deux années supplémentaires, pour un maximum de cinq ans.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées et aux mieux de leurs connaissances, les signataires de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et des études techniques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-02-27

Guylaine DÉZIEL  
Directrice de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises



**Dossier # : 1207624003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente (Chaire In.SITU) de l'Université du Québec à Montréal et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie – Autoriser une contribution financière à la recherche de 125 000 \$ sur une période de 5 ans, soit 25 000 \$ par année – Autoriser à cet effet un virement de crédits de 125 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPC20-04050-GG)

Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention de partenariat entre l'arrondissement de Rosemont -La Petite-Patrie, la Ville de Montréal et la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal .
2. D'autoriser le versement d'une contribution financière de 125 000 \$ échelonné sur cinq ans (2020 -2024), soit 25 000 \$ par année, à l'Université du Québec à Montréal pour le financement des travaux de recherche de la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente.
3. D'autoriser un virement de crédits de 125 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, à cet effet.
4. D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ces ententes pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.
5. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-21 15:48

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207624003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention de partenariat entre la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente (Chaire In.SITU) de l'Université du Québec à Montréal et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Autoriser une contribution financière à la recherche de 125 000 \$ sur une période de 5 ans, soit 25 000 \$ par année – Autoriser à cet effet un virement de crédits de 125 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPC20-04050-GG)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la fin de l'été 2019, les représentants de la Chaire de recherche-innovation en Stratégies intégrées transport-urbanisme (Chaire In.SITU) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont sollicités la participation de la Ville de Montréal afin que celle-ci renouvelle son partenariat financier couvrant les activités de recherche de l'organisme. À cette occasion, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a manifesté son intérêt à joindre le partenariat afin de bénéficier d'un accompagnement dans l'implantation de sa démarche de transition écologique.

Les partenaires ont alors convenu qu'une amélioration de l'état des connaissances dans les domaines des stratégies d'aménagement, d'urbanisation et de transport durable, dans un contexte de ville intelligente et transition écologique, permettra de mieux cerner les enjeux et d'entreprendre des actions et politiques éclairées en aménagement du territoire et en gestion du transport urbain. Il a également été convenu d'élargir la mission de la Chaire dans le but de mieux répondre aux besoins actuels des communautés scientifique, politique, économique et sociale, en contexte de transition numérique, écologique et servicielle dont les enjeux de mobilité demeurent très présents et importants. Par conséquent, la Chaire est maintenant connue sous le nom de Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente.

Le renouvellement du mandat de la Chaire vers le créneau des usages et pratiques de la ville intelligente vise la consolidation d'un pôle d'expertise transversal et pluridisciplinaire dédié à la description, l'explication et l'anticipation des dynamiques qui sous-tendent :

- la transition des métropoles vers la ville intelligente;
- les nouveaux usages et pratiques qui s'y déploient;
- les impacts de cette transition servicielle sur les populations et les territoires, et;
- les intersections nécessaires avec la transition climatique et un développement social équitable des métropoles.

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser la participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au partenariat liant la Ville de Montréal et la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente et à accorder un soutien financier de 25 000 \$ à la Chaire pour l'année 2020-2021 ainsi que pour les quatre années subséquentes pour une somme totale de 125 000 \$. Finalement, ce sommaire vise également à approuver un projet de convention établissant les modalités de participation et les conditions de versement de ce soutien financier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Les activités de la Chaire sont coordonnées par deux comités :

- le Comité scientifique qui fait périodiquement le point sur l'avancement des travaux de recherche en lien avec les objectifs de la Chaire;
- le Comité de direction qui assure la gestion de la Chaire et approuve la planification annuelle, les prévisions budgétaires, et le rapport annuel d'activités.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le Service de l'urbanisme et de la Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal auront tous deux un représentant au sein du Comité de direction afin d'assurer la prise en compte des besoins de l'administration municipale dans les travaux de recherche de la Chaire.

En vertu de son nouveau plan quinquennal, la Chaire doit mettre sur pied d'un nouveau pôle de recherche et de savoir-faire apte à comprendre, anticiper et accompagner la transition vers la ville intelligente. La Chaire articulera ses activités autour de trois axes :

1. Mutation des milieux de vie et des pratiques de la ville intelligente
2. Citoyenneté et gouvernance de la ville intelligente
3. Économie et mise en valeur des territoires de la ville intelligente

### **JUSTIFICATION**

Jusqu'à maintenant, la contribution financière de la Ville de Montréal a permis d'établir un partenariat fructueux avec la Chaire. L'intégration de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à ce partenariat lui permettra de bénéficier d'échanges directs avec la Chaire pour une période de cinq ans.

La Chaire pourra réaliser les nouveaux mandats de recherche qui figureront dans les champs d'intérêt et les mandats SUM et de l'arrondissement sans que des mandats spécifiques ne lui soit attribués. En outre, la Chaire propose le transfert vers la Ville de Montréal des nouvelles connaissances produites et un accompagnement en vue de la réalisation du *Plan d'urbanisme et de mobilité durable* de la Ville de Montréal. Cette collaboration renouvelée avec la Chaire offrirait au personnel de la Ville de Montréal un accès à un savoir riche de niveau universitaire.

Pour ces raisons, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie recommande d'approuver le partenariat et le soutien financier accordé à la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) à la hauteur des montants mentionnés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**



La contribution financière de la Ville de Montréal se traduira par une dépense annuelle maximale de 100 000 \$. Cette dépense totalisera 500 000 \$ après cinq ans (2020-2024). Ce montant sera comptabilisé aux budgets de fonctionnement du SUM (75 %) et de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (25 %).

Les versements annuels de l'arrondissement s'effectueront selon le calendrier suivant :

- 2020 - 2021 : 25 000 \$ dans les 30 jours de la signature de la convention pourvu que la Ville de Montréal ait reçu une facture conforme;
- versement année 2021 – 2022 : 25 000 \$ au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2021 pourvu que la Ville de Montréal ait reçu une facture conforme;
- versement année 2022 – 2023 : 25 000 \$ au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2022 pourvu que la Ville de Montréal ait reçu une facture conforme;
- versement année 2023 – 2024 : 25 000 \$ au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023 pourvu que la Ville de Montréal ait reçu une facture conforme;
- versement année 2024 – 2025 : 25 000 \$ au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024 pourvu que la Ville de Montréal ait reçu une facture conforme.

Le financement de la Ville de Montréal assurera à la Chaire le financement minimal prescrit par l'UQAM pour ses Chaires de recherche-innovation. La Chaire pourra recueillir des montants additionnels auprès de ses autres partenaires pour accentuer le développement des travaux dans ses axes de recherche.

Le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'UQAM prévoit qu'un rapport annuel d'activités comprenant un bilan financier sera soumis au comité de direction de la Chaire et transmis au directeur du SUM, ainsi qu'au directeur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Ce rapport devra aussi faire état de l'utilisation des sommes versées par la Ville de Montréal et de la réponse aux attentes signifiées à l'égard de la production et de la transmission des nouvelles connaissances vers la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La collaboration avec la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente contribuera à développer la vision d'un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs, à réfléchir sur la densité et la mixité urbaine en lien avec la mobilité des personnes et des marchandises. La démarche vise à prendre en compte le besoin de réduire les nuisances et les impacts du développement urbain et de la mobilité sur l'environnement et les paysages. Elle permettra au Bureau de la transition écologique et de la résilience, qui coordonne le Plan d'action Montréal durable 2016-2020, de miser sur de nouveaux contenus dans la poursuite de ses travaux. La promotion du savoir et de l'innovation sera au cœur de la démarche proposée. Enfin, elle aidera l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie à réaliser une démarche de transition écologique qu'elle a entreprise.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Compte-tenu de la situation économique actuelle au Québec et de la volonté de la Ville de Montréal d'assurer une relance des activités, l'aide financière demandée par l'UQAM à la ville est d'autant plus garante de la promotion de la recherche universitaire dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité à Montréal et permet d'assurer une viabilité de la chaire. Le type de travail que fait la Chaire est compatible avec les règles de distanciation sociales qui seront en place durant les prochains mois.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

6 mai 2020 : Comité exécutif pour autoriser la participation de la Ville de Montréal via le Service de l'urbanisme et de la Mobilité (SUM)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Pascal LACASSE, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Marina FRESSANCOURT, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marina FRESSANCOURT, 21 avril 2020  
Pascal LACASSE, 20 avril 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SIMONEAU  
conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du Développement du territoire et  
études techniques

Le : 2020-04-20



**Dossier # : 1200081005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier 18 contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Rosemont -La Petite-Patrie durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19 - Recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat. Le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 8 979 \$

Il est recommandé:

De résilier les contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19;

De recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-05-01 08:51

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1200081005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier 18 contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19 - Recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat. Le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 8 979 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec la COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieurs et extérieurs, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet. Directement touchés par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités sont reportées ou annulées.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions Culture, Sports, Loisirs et Développement social des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus des artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser. Ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin.

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer l'entièreté des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture *dans le cadre du Conseil des arts de Montréal en tournée* durant cette période.

En vertu de la loi, un arrondissement ne peut octroyer de l'aide financière à une personne physique. Toutefois en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), il est possible d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler. Ce pouvoir relève de la compétence du comité exécutif en vertu de l'article 34.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et non des conseils d'arrondissement.

Afin de pouvoir verser une subvention aux artistes et aux travailleurs culturels dont les activités ont été annulées, et en conséquence que les contrats et conventions doivent être résiliés, d'une part, le conseil de l'arrondissement résilie les contrats ou conventions relatifs à des spectacles et des activités culturelles prévus dans l'arrondissement durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19 et, d'autre part, il recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention. Le montant de la subvention correspond au montant total prévu au contrat ou à la convention, moins les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations, s'il y a lieu.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

### **DESCRIPTION**

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie souhaite résilier 18 contrats ou conventions conclus avec des artistes et travailleurs culturels dont les spectacles et activités dans l'arrondissement ont été annulés pour un montant total de 8 979 \$ (voir tableau en pièce jointe).

En contrepartie, ces personnes étant actuellement dans le besoin, l'Arrondissement recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention dont le montant correspond à la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat (détails dans le tableau en pièce jointe), pour un montant total de 8 979 \$.

### **JUSTIFICATION**

Les contrats et conventions liant la Ville aux artistes et travailleurs culturels constituent des contrats de service. En conséquence, la Ville ne serait tenue que de payer les sommes dues pour les services effectivement fournis et les dépenses réellement engagées par l'artiste. Payer la totalité des sommes prévues à ces contrats ou conventions alors que les prestations n'ont pas été données par l'artiste ou le travailleur artistique équivaut à aider financièrement une personne physique. Or, le conseil d'arrondissement n'a pas un tel pouvoir de subvention

Toutefois, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, il est possible pour le comité exécutif d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler. En ce qui a trait aux OBNL, le conseil d'arrondissement a le pouvoir de leur octroyer des subventions, à certaines conditions, en vertu de l'article 141 de la Charte.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal des contributions financières accordées sera de 8 979 \$.  
Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 8 979 \$, est prévu à l'Arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Une partie de cette dépense, au montant de 100 \$, sera faite dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel. Cette dépense de contribution financière sera aussi admissible dans le cadre de l'Entente sur le développement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le soutien à la création, aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture sur son territoire. L'octroi de ces subventions permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs. Dans le cas des bibliothèques, les contractuels embauchés collaborent souvent aux différents projets depuis plusieurs années et cela permettrait d'éviter une perte d'expertise significative. Comme la Ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à ces artistes et travailleurs culturels n'aura pas d'impact budgétaire puisque ces sommes étaient déjà engagées et prévues au budget de l'Arrondissement.

Également, il est important de garder une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La pandémie qui bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dû être annulées. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2020 : résiliation des contrats et signature de quittance  
Mai 2020 : adoption par le CA  
Juin 2020: adoption par le CE  
Juin 2020 : paiements aux artistes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte LEFEBVRE  
Chef de division Culture - bibliothèques et  
expertise

**ENDOSSÉ PAR**

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
et du développement social

Le : 2020-04-27



**Dossier # : 1203879004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2020 ,des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 février au 27 mars 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Il est recommandé de:

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2020 ,des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 février au 27 mars 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-16 11:24

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203879004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2020 ,des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 février au 27 mars 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2020 ,des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 février au 27 mars 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 26 0074

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 28 février 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guyline LÉVESQUE  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directrice

Le : 2020-04-08



**Dossier # : 1207624005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une ordonnance – Dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, afin d'assurer l'exercice sécuritaire des activités commerciales du marché Jean-Talon et des commerces situés dans son pourtour immédiat, interdire la circulation et le stationnement des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud), entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jours, de 9 h à 18 h, à compter du jeudi 30 avril 2020 et aussi longtemps que nécessaire, mais au plus tard le jour précédent l'installation du «hall d'hiver» ou le dimanche 15 novembre 2020, selon la première des deux éventualités – Approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) à cet effet pour la saison 2020

Il est recommandé, dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, afin d'assurer l'exercice sécuritaire des activités commerciales du marché Jean-Talon et des commerces situés dans son pourtour immédiat:

De ratifier l'interdiction à la circulation et au stationnement des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud), entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jours, de 9 h à 18 h, à compter du jeudi 30 avril 2020 et aussi longtemps que nécessaire, mais au plus tard le jour précédent l'installation du «hall d'hiver» ou le dimanche 15 novembre 2020, selon la première des deux éventualités;

D'édicter à cette fin l'ordonnance 2020-26-\_\_\_, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, relatif à la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2020.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la Direction du développement du territoire et études techniques afin d'assurer le suivi du protocole d'entente.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-28 09:55

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207624005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une ordonnance – Dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, afin d'assurer l'exercice sécuritaire des activités commerciales du marché Jean-Talon et des commerces situés dans son pourtour immédiat, interdire la circulation et le stationnement des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud), entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jours, de 9 h à 18 h, à compter du jeudi 30 avril 2020 et aussi longtemps que nécessaire, mais au plus tard le jour précédent l'installation du «hall d'hiver» ou le dimanche 15 novembre 2020, selon la première des deux éventualités – Approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) à cet effet pour la saison 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conscient de l'importance du marché Jean-Talon, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est soucieux d'assurer à l'ensemble de ses usagers, qu'ils soient consommateurs, maraîchers, commerçants ou fournisseurs, un environnement agréable, convivial et sécuritaire pour réaliser les activités du principal marché public de la Ville de Montréal. Afin d'atteindre ces objectifs, l'Arrondissement procède, depuis 2006, à la piétonnisation de la place du Marché-du-Nord, d'abord à raison de quelques jours par semaine pendant la période estivale et ce, avec l'accord et la collaboration de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM).

Depuis 2017, les voies nord et sud de la place du Marché-du-Nord, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien sont fermées à la circulation, pour tous les véhicules routiers, les jeudis, vendredis, samedis et dimanches , ainsi que les jours fériés, de 11 h à 17 h, et ce, du premier jeudi de juin au dimanche d'octobre suivant l'Action de grâce inclusivement.

En 2020, dû aux circonstances exceptionnelles de la pandémie de la COVID-19, la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal a demandé à l'Arrondissement de modifier différents paramètres de la piétonnisation afin de permettre l'exploitation sécuritaire de son principal marché public.

Le présent sommaire décisionnel vise à édicter une ordonnance, en réponse à la demande de la CGMPM, interdisant toute circulation véhiculaire sur la place du Marché-du-Nord, selon de nouvelles modalités décrites à même ce document et ce, afin de permettre à la CGMPM d'opérer le marché Jean-Talon. Ce sommaire vise également à approuver le projet de protocole d'entente liant l'arrondissement et la CGMPM à cet effet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA06 26 0232 du 4 juillet 2006; Résolution CA07 26 0144 du 7 mai 2007; Résolution CA08 26 0141 du 5 mai 2008; Résolution CA09 26 0180 du 1<sup>er</sup> juin 2009; Résolution CA10 26 0123 du 3 mai 2010; Résolution CA11 26 0154 du 3 mai 2011; Résolution CA11 26 0216 du 4 juillet 2011; Résolution CA12 26 0132 du 7 mai 2012; Résolution CA12 26 0159 du 4 juin 2012; Résolution CA13 26 0135 du 6 mai 2013; Résolution CA13 26 0161 du 3 juin 2013; Résolution CA14 26 0145 du 5 mai 2014; Résolution CA14 26 0182 du 2 juin 2014; Résolution CA15 26 0161 du 1<sup>er</sup> juin 2015; Résolution CA15 26 0153 du 1<sup>er</sup> juin 2015; Résolution CA16 26 0137 du 2 mai 2016; Résolution CA16 26 0116 du 2 mai 2016; Résolution CA17 26 0196 du 5 juin 2017; Résolution CA17 26 0174 du 5 juin 2017; Résolution CA18 26 0132 du 4 juin 2018; Résolution CA18 26 0115 du 7 mai 2018; Résolution CA19 26 0171 du 6 mai 2019 et Résolution CA19 26 0148 du 6 mai 2019.

## **DESCRIPTION**

Le 9 avril 2020, la direction exploitation de la CGMPM s'est adressée à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le but d'obtenir des modifications importantes aux modalités de piétonnisation annuelle de la place du Marché-du-Nord et ce, afin d'être en mesure d'exploiter le hall extérieur du marché Jean-Talon dans le contexte sanitaire provoqué par la pandémie de la COVID-19. L'arrondissement souhaite répondre favorablement à la demande de la CGMPM afin de garantir le succès de l'exploitation commerciale du marché public. Les nouvelles modalités de piétonnisation proposées par la CGMPM et appuyées par l'Arrondissement sont les suivantes :

- Interdire la circulation et le stationnement de véhicules sur la place du Marché-du-Nord à tous les jours (sept jours sur sept), de 9h à 18h, à compter du jeudi 30 avril;
- Prolonger la piétonnisation aussi longtemps que nécessaire, mais au plus tard jusqu'à l'installation du «hall d'hiver» du marché Jean-Talon ou le dimanche 15 novembre 2020, selon la première des deux éventualités; et
- Permettre à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal de contrôler les accès au site et de limiter le nombre d'usagers sur le site afin de s'assurer du respect des consignes de distanciation physique émises par les autorités compétentes.

En conformité avec le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3), l'ordonnance prévue par ce sommaire décisionnel vise la fermeture des voies nord et sud de la place du Marché-du-Nord, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien selon les modalités édictées ci-dessus.

De plus, la CGMPM propose de transformer temporairement l'usage du terrain de stationnement situé au sud du 7075 Casgrain (boulangerie Première Moisson) en un espace de service à l'auto pour la récupération des achats sans contact.

Le projet de protocole d'entente joint à ce sommaire est destiné à définir les rôles et responsabilités des parties dans le cadre de la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon. Le suivi du protocole ainsi adopté relèvera de la Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Pour être valide, le protocole régissant les activités dévolues à la CGMPM, de même que les droits et obligations réciproques afférents au présent projet doit être approuvée par le conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun véhicule routier ne pourra circuler ou demeurer stationné sur la place du Marché-du-Nord entourant le site du marché Jean-Talon pendant la période de piétonnisation sans s'exposer à l'émission d'un constat d'infraction.

La gestion des accès au site compris entre les voies nord et sud de la place du Marché-du-Nord, les avenues Casgrain et Henri-Julien, sera confiée à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal qui pourra assurer cette responsabilité par elle-même ou la confier à un mandataire de son choix.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La période de piétonnisation étendue pour la saison 2020 est réalisée en réponse à la demande de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal et ce, afin de pouvoir opérer le marché Jean-Talon lors de sa saison forte (mai à octobre) tout en assurant la sécurité des usagers du site par la mise en place de mesures de contrôle des accès et de distanciation physique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement est responsable d'installer la signalisation routière appropriée, informant des restrictions de déplacements véhiculaires, aux intersections de la place du Marché-du-Nord de même que l'information

La Corporation de gestion des marchés publics de Montréal est responsable de communiquer à l'ensemble des usagers les mesures de contrôle des accès et d'application des consignes sanitaires qu'elle entend mettre en place pour assurer l'exploitation sécuritaire du marché Jean-Talon pendant la période de restriction liée à la pandémie de la COVID-19.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Katia HABRA, Service du développement économique  
Valérie LEGRIS, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SIMONEAU  
conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-24

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du Développement du territoire et  
études techniques



**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, ARTICLE 3 par. 8)**

**ORDONNANCE NO 2020-26-XXXX  
RELATIVE À L'INTERDICTION DE LA CIRCULATION  
« Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) »**

À la séance du 4 mai 2020, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ratifie :

1. L'interdiction de la circulation et du stationnement des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien.
2. L'interdiction visée à l'article 1 est valable tous les jours, entre de 9 h à 18 h, à partir du jeudi 30 avril 2020 et aussi longtemps que nécessaire, cette date ne pouvant toutefois excéder le jour précédent l'installation du «hall d'hiver» ou le dimanche 15 novembre 2020, selon la première des deux éventualités.



**Dossier # : 1207612001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance - Implanter 13 nouvelles places de stationnement sur rue réservées aux véhicules d'autopartage, à proximité du métro Rosemont et du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, dans le secteur numéro 131 (véhicule d'autopartage RPP)

Il est recommandé :

De retirer, sur la rue des Carrières, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis, côté nord, une zone de stationnement limité de 2 h, de 8 h à 19 h, du lundi au vendredi, excepté période interdite sur une distance de 22 m, débutant à environ 12 m à l'ouest de la rue Saint-Denis;

D'installer, sur la rue des Carrières, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis, côté nord, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 22 m, à environ 12 m à l'ouest de la rue Saint-Denis;

D'installer, sur la rue Saint-André, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, côté est, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 6 m, à environ 9 m au nord du boulevard Rosemont;

D'installer, sur la rue Boyer, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont, côté est, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 17 m, à environ 63 m au nord de la rue des Carrières;

D'installer, sur la 12e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Est, côté est, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 28 m, débutant à environ 6 m au sud de l'avenue Laurier Est.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-20 10:01

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des  
études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207612001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance - Implanter 13 nouvelles places de stationnement sur rue réservées aux véhicules d'autopartage, à proximité du métro Rosemont et du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, dans le secteur numéro 131 (véhicule d'autopartage RPP)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet immobilier de l'Îlot Rosemont, piloté par l'Office municipal d'habitation de Montréal, a engendré la fermeture d'une station de six véhicules d'autopartage Communauto sur le terrain de l'Habitation Saint-Vallier, située à l'arrière du métro Rosemont. De plus, la station située au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme (5350, rue Lafond) a dû être fermée à la demande de l'Arrondissement puisque l'aire de stationnement extérieure a été réduite et que des travaux importants ont lieu sur le bâtiment. Cette station comptait également six véhicules et les démarches pour trouver de nouveaux espaces sur terrains privés dans ce secteur ont été infructueuses. L'entreprise se tourne donc vers l'Arrondissement afin d'obtenir des zones de stationnement réservées aux véhicules d'autopartage sur rue dans l'objectif de pallier ces deux fermetures.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

- Implanter 13 nouvelles places de stationnement sur rue réservées aux véhicules d'autopartage, en tout temps, pour les besoins des compagnies à mission sociale et environnementale offrant un service de véhicules d'autopartage aux endroits suivants :
- du côté nord de la rue des Carrières, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis , quatre places, à environ 12 m à l'ouest de la rue Saint-Denis;
  - du côté est de la rue Saint-André, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, une place, immédiatement au nord du boulevard Rosemont;
  - du côté est de la rue Boyer, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont, trois places, débutant à environ 63 m au nord de la rue des Carrières;
  - du côté est de la 12e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Est, cinq places, immédiatement au sud de l'avenue Laurier Est;

Compte tenu que ces espaces doivent être disponibles en tout temps pour les besoins de la compagnie d'autopartage, les périodes d'interdiction de stationnement pour entretien de la chaussée seront enlevées à ces endroits.

Contrairement à ce que nous retrouvons déjà dans l'arrondissement, la plupart des zones seront destinées à plus de deux véhicules. Pour cette raison, il est recommandé de prévoir le marquage des cases de stationnement afin d'éviter que les utilisateurs du service se stationnent aléatoirement et empêchent ainsi le retour de véhicules dans la zone prévue à cette fin.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de la politique de transport alternatif sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, et pour répondre aux besoins des compagnies offrant un service de véhicules d'autopartage, nous proposons l'implantation de zones de stationnement sur rue réservées aux véhicules d'autopartage sur quatre nouveaux tronçons de rue du secteur numéro 131.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'allocation de 13 espaces de stationnement à une compagnie d'autopartage générera des revenus de 16 172 \$ par année. Les dépenses d'installation de ces zones et du marquage des cases de stationnement sont approximativement estimées à 2 500 \$. Le financement requis sera puisé à même le budget de fonctionnement de la Division des études techniques.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement de services d'autopartage diminue le nombre de véhicules présents sur le territoire et par le fait même l'usage de l'automobile.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Perte de 13 places en tout temps pour satisfaire les besoins en stationnement des entreprises offrant un service de véhicules d'autopartage.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Informers les agents de stationnement du SPVM de la mesure et instaurer une tolérance de cinq (5) jours après l'implantation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordres de travail et demande de marquage à transmettre à la Section du marquage et de la signalisation.

Date d'implantation probable : juin 2020

Il est à noter qu'en raison de la pandémie de la COVID-19 et des mesures mises en place par le Gouvernement dans le but de limiter la propagation, les délais pour la mise en place des nouvelles zones pourraient être supérieurs à ceux prévus en période normale puisque ces mesures ont une incidence sur les activités de la Division du marquage et de la signalisation.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au *Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V. M. c. C-4.1* , article 3, 11e alinéa.

À la suite de vérifications et aux mieux de leur connaissance, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chanelle GASSE  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-06

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**(R.R.V.M., C. C-4.1, ARTICLE 3, alinéa 11)**

**ORDONNANCE NO 2020-26- XXXX**

**Relative à l'implantation de 13 nouvelles places de stationnement sur rue  
réservées aux véhicules d'autopartage, à proximité du métro Rosemont et du  
centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, dans le secteur numéro 131 « Véhicule  
d'autopartage RPP »**

À sa séance ordinaire du 4 mai 2020, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. De retirer, sur la rue des Carrières, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis, côté nord, une zone de stationnement limité de 2 h, de 8 h à 19 h, du lundi au vendredi, excepté période interdite sur une distance de 22 m, débutant à environ 12 m à l'ouest de la rue Saint-Denis;
2. D'installer, sur la rue des Carrières, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis, côté nord, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 22 m, à environ 12 m à l'ouest de la rue Saint-Denis;
3. D'installer, sur la rue Saint-André, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, côté est, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 6 m, à environ 9 m au nord du boulevard Rosemont;
4. D'installer, sur la rue Boyer, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont, côté est, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 17 m, à environ 63 m au nord de la rue des Carrières;
5. D'installer, sur la 12e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Est, côté est, une zone de stationnement sur rue réservée aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 28 m, débutant à environ 6 m au sud de l'avenue Laurier Est.



**Dossier # : 1202614003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du Cadastre du Québec

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
D'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 6 357 698

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-22 14:03

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1202614003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du Cadastre du Québec

**CONTENU****CONTEXTE**

La demande vise à autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment occupé à des fins de résidence collective destinée à une clientèle ayant des besoins spécifiques. L'organisme qui fait la demande est un organisme sans but lucratif qui, depuis près de 30 ans, héberge, soutient et accompagne vers la réinsertion sociale cette clientèle.

Cette demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. Il s'agit d'un projet répondant à la description de l'article 89,4<sup>o</sup> (annexe 1) de la Charte de la Ville de Montréal, permettant au conseil d'agglomération d'autoriser cette occupation, puisqu'elle est destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****Le site**

Le site visé fait partie d'une propriété institutionnelle située dans la partie est du district du Vieux-Rosemont. Le terrain est occupé par un immeuble de trois étages, autrefois occupé par une communauté religieuse. Le bâtiment regroupe d'ailleurs plusieurs associations communautaires. Le terrain est situé dans un secteur E.2 (1) regroupant les établissements dont l'activité principale est d'offrir des services liés aux sports, aux loisirs, à l'éducation et aux activités communautaires.

Pour la réalisation du projet, une partie de ce lot devra être subdivisée. Cette partie de terrain est actuellement occupé par une aire de stationnement. Le lot original possède la particularité d'être localisé dans deux secteurs de zonage distincts. La partie du terrain donnant sur la tête d'îlot permet un taux d'implantation pouvant atteindre 70 %, tandis que

la zone où est projetée la nouvelle construction autorise un taux d'implantation maximal de 65 %.

Pour ce qui est du cadre bâti avoisinant, celui-ci est principalement dominé par les bâtiments résidentiels ayant deux étages. Nous retrouvons également quelques bâtiments atteignant trois étages et plus sur la rue transversale. À l'arrière du lot, un établissement similaire, implanté dans un immeuble de trois étages, est géré par le même organisme. Cette occupation a d'ailleurs été autorisée en 2003 via un recours à l'article 89.4° de la Charte, et un second recours à cette démarche a permis l'agrandissement de l'immeuble en 2013.

Pour ce qui est de la desserte en transport en commun, le secteur est bien desservi par le réseau d'autobus, notamment par la ligne 197 (Rosemont) et par la ligne 139 (Pie-IX) qui sera éventuellement bonifié par le nouveau SRB Pie-IX.

## **Le projet**

Les travaux visent à construire une résidence collective de 21 logements destinés à des personnes ayant besoin d'aide et de protection. En plus des unités d'habitations, la résidence comprend des bureaux et des espaces communs sur une partie du rez-de-chaussée. L'immeuble s'élèvera sur trois étages, sans sous-sol, et s'implantera de façon contigüe à un immeuble existant de deux étages sur son flanc sud. La cour arrière est verdie et comprend une terrasse commune. Aucun stationnement n'est requis pour ce type d'usage.

Le CCU aura l'occasion de se prononcer sur l'apparence architecturale du projet en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-279, suivant l'approbation du conseil d'agglomération.

Voir plans préliminaires en pièce jointe.

## **La réglementation applicable**

### Plan d'urbanisme :

- Affectation du sol : Secteur résidentiel
- Densité de construction : Secteur 21-01 (deux à trois étages)
- Taux d'implantation au sol : Moyen ou élevé

### Règlement d'urbanisme (01-279) :

- Usages : E.2 (1) – Établissements institutionnels et collectifs
- Hauteur : 2 à 2 étages – 0 à 9 mètres
- Marges : 1,5 mètre (latérale), 3 mètres (arrière)
- Taux d'implantation : 35% à 65%
- Verdissement : minimum de 25%

## **Les dérogations à la réglementation**

Le projet présente les dérogations suivantes à l'égard de la réglementation d'arrondissement :

- Le projet prévoit une hauteur de **trois (3) étages**, en dérogation de l'article 9 du Règlement d'urbanisme 01-279 qui limite à deux (2) le nombre d'étages.
- La nouvelle construction projetée atteindra **70,81 % d'implantation au sol**, en dérogation de l'article 40 du Règlement d'urbanisme 01-279 limitant le taux d'implantation à 65 %;
- L'implantation de l'immeuble **devance l'alignement de son voisin de droite** par rapport à la rue, en dérogation de l'article 62 du Règlement d'urbanisme 01-279 sur l'alignement des constructions;
- Le projet prévoit la construction d'une **résidence collective** incluant 21 logements, en dérogation de l'article 121 du Règlement d'urbanisme 01-279 sur les usages autorisés;
- Le **taux de verdissement atteint 23,0 %**, en dérogation de l'article 413.3 du règlement d'urbanisme 01-279, qui impose un taux verdissement minimal de 25 %.

## JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement est favorable à la demande pour les raisons suivantes :

- les activités de la résidence collective ne sont pas intensives, et ne causent pas de problème de cohabitation avec le voisinage;
- la Ville n'a reçu aucune plainte depuis qu'un usage identique s'est établi sur un terrain voisin;
- la fonction de résidence collective est compatible avec la fonction résidentielle environnante;
- l'usage est également compatible avec les équipements institutionnels à proximité;
- la hauteur de trois étages n'est pas incompatible avec les autres immeubles de l'ensemble institutionnel;
- les dérogations sur le taux d'implantation et le taux de verdissement sont mineures et doivent être relativisées dans le contexte bâti très dégagé du terrain institutionnel duquel il se détache;
- la dérogation sur l'alignement vise à maximiser les espaces d'agrément en cour arrière pour la clientèle de la résidence.

La DDTET propose toutefois d'imposer les conditions suivantes :

- Seul l'usage « résidence collective » de la catégorie d'usages E.5 (2) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279) est autorisé;
- Le nombre maximum de logements dans la résidence collective est de 24;
- Le nombre maximal d'étages est de trois (3);
- La hauteur maximale du bâtiment est de 10 mètres;
- Le taux d'implantation maximal est de 72 %;
- Le taux de verdissement minimal est de 20 %;
- Un plan d'aménagement des espaces extérieurs doit accompagner une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement. Un plan de protection des arbres publics doit être fournie. Les éléments végétaux compris dans le plan d'aménagement prévu au premier alinéa doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin.

- Préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition et d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279). En plus des critères prévus au titre VIII de ce règlement, les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- Les travaux doivent privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des trottoirs;
- Le projet doit prévoir une transition harmonieuse avec le voisinage résidentiel immédiat;
- Le traitement du mur latéral gauche doit faire l'objet d'un soin particulier, compte tenu de l'intérêt patrimonial de l'immeuble voisin au nord.

### **Comité consultatif d'urbanisme**

Lors de la séance tenue le 14 avril 2020, le comité consultatif d'urbanisme a prononcé un avis favorable à la demande d'article 89-4°. Voir procès-verbal en note additionnelle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement (CA) - Demande au conseil d'agglomération d'adopter le règlement - 4 mai 2020

- Comité exécutif (CE) - Inscription à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion - 3 juin 2020
- Conseil municipal (CM) - Orientation pour l'adoption du règlement - 15 juin 2020
- Conseil d'agglomération (CG) - Avis de motion et adoption du projet de règlement - 18 juin 2020
- Conseil d'agglomération (CG) - Adoption du règlement - 27 août 2020
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement - Septembre 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux

encadrements administratifs.

Ce projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire. Aucune consultation publique n'est requise.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David GRONDIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-14

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN  
BÂTIMENT À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT  
BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE SUR LE LOT 6 357 698 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC**

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**CHAPITRE I  
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec, tel que délimité à l'annexe A du présent règlement.

**CHAPITRE II  
AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 40, 62, 121 et 413.3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

**CHAPITRE III  
CONDITIONS**

3. Seul l'usage « résidence collective » de la catégorie d'usages E.5 (2) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279) est autorisé.

4. Le nombre maximum de logements dans la résidence collective est de 25.

5. Le nombre maximal d'étages est de 3.

6. La hauteur maximale du bâtiment est de 10 mètres.
7. Le taux d'implantation maximal est de 72 %.
8. Le taux de verdissement minimal est de 20 %.
9. Un plan d'aménagement des espaces extérieurs et un plan de protection des arbres publics doivent accompagner toute demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

Les éléments végétaux compris dans le plan d'aménagement des espaces extérieurs doivent être maintenus en bon état.

## **CHAPITRE V**

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

10. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (01-279).

11. En plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (01-279), les objectifs et critères d'évaluation suivants s'appliquent :

#### Objectifs

- 1° Assurer la pérennité des aménagements paysagers;
- 2° Favoriser une intégration harmonieuse du bâtiment avec le cadre bâti résidentiel existant tout en tenant compte de la valeur patrimoniale de l'ensemble institutionnel donnant sur la rue Dandurand.

#### Critères

- 1° Les travaux doivent privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des trottoirs;
- 2° Le projet doit assurer une transition harmonieuse avec les immeubles adjacents sur l'avenue d'Orléans;
2. Le traitement du mur latéral gauche doit faire l'objet d'un soin particulier quant à sa qualité architecturale, compte tenu de l'intérêt patrimonial de l'immeuble voisin donnant sur la rue Dandurand.

## **CHAPITRE VI**

### **DÉLAIS DE RÉALISATION**

**12.** Les travaux de démolition et de construction visés par le présent règlement doivent être complétés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement devient nulle et sans effet.

**13.** Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

**CHAPITRE VII**  
**DISPOSITION PÉNALE**

**14.** Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 679 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279).

.....

**ANNEXE A - Plan du lot 6 357 698 du cadastre du Québec**

\_\_\_\_\_

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans \_\_\_\_\_  
le XXXXXX.

GDD : 1202614003







**Dossier # : 1207613003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance afin d'annuler l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain et d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, de chaque côté de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest.

Je recommande:

- d'annuler l'installation des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain;
- d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, de chaque côté de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2020-04-30 15:50

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207613003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance afin d'annuler l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain et d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, de chaque côté de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a adopté l'ordonnance 2020-26-007 exigeant l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain. De plus, la conception de la future piste cyclable de la rue Beaubien Ouest est en cours, entre la rue Clark et l'avenue Durocher. Celle-ci sera constituée d'une voie cyclable direction ouest, en bordure du trottoir nord et une voie cyclable direction est, en bordure du trottoir sud séparées par des voies de circulation.

Cette piste cyclable sera, dans les prochains mois, un important lien entre la piste multifonctionnelle Réseau-Vert et le CAMPUS MIL de l'Université de Montréal qui accueille environ 2 400 étudiants et travailleurs. S'ajouteront dans le secteur ouest de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, des développements immobiliers qui généreront nombreux nouveaux déplacements à vélo. Finalement, dans le contexte de la COVID-19, le nombre de déplacements en vélo devrait augmenter sensiblement. Actuellement, la traversée de la rue Beaubien vis-à-vis de la piste multifonctionnelle Réseau-Vert se fait sans aucun mode de gestion ou aménagement pour les piétons et les cyclistes.

Le présent sommaire vise à édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1 article 3) pour annuler l'installation des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain pour les installer à l'intersection de la rue Beaubien Ouest et de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 26 004 - 2020-26-007 L'installation de panneaux d'arrêt obligatoire aux emplacements suivants :  
Dans le district de Saint-Édouard :

- sur la rue Beaubien Ouest dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain;

## **DESCRIPTION**

Après analyse et dans le but d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, l'équipe Mobilité active de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie recommande :

- d'annuler l'installation des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain;
- d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest.

## **JUSTIFICATION**

Les cyclistes arrivant de la piste multifonctionnelle Réseau-Vert qui souhaiteront se diriger vers l'ouest sur la rue Beaubien Ouest, devront traverser deux voies de circulation pour rejoindre la nouvelle voie cyclable du côté nord sans être protégés par un arrêt obligatoire. Aussi, les cyclistes sur la voie cyclable nord, arrivant de l'est, souhaitant rejoindre le Réseau-Vert devront également traverser ces voies de circulation sans être protégés. L'implantation de panneaux d'arrêt vis-à-vis de la piste multifonctionnelle Réseau-Vert permettrait de sécuriser la traversée de la rue Beaubien Ouest pour les piétons et les cyclistes.

L'ordonnance 2020-26-007 prévoit l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Beaubien Ouest et de la rue Saint-Urbain à environ 15 m à l'est de la piste multifonctionnelle Réseau-Vert. L'installation de deux arrêts obligatoires si rapprochés risque de générer de nombreuses omissions par les automobilistes et de constituer un danger pour les piétons et les cyclistes, car les panneaux d'arrêt peuvent être confondus d'une intersection à l'autre.

De plus, la grande proximité des arrêts à ces deux intersections pourrait rendre plus complexe la gestion des priorités et ainsi générer des enjeux de sécurité.

Puisque le nombre d'usagers de la route vulnérables sera plus grand au niveau de l'accès à la piste multifonctionnelle Réseau-Vert que devant la rue Saint-Urbain, nous recommandons d'annuler l'installation des panneaux d'arrêt prévus à l'intersection de la rue Saint-Urbain, pour en installer plutôt de chaque côté de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet sera réalisé par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce nouvel arrêt sécurisera les déplacements piétonniers et cyclistes tout en encourageant la mobilité active de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les orientations de l'Arrondissement en faveur de l'aménagement de pistes cyclables sécuritaires offriront de nouvelles alternatives aux citoyens souhaitant maintenir les mesures de distanciation après l'abaissement des mesures d'urgence sanitaire. L'augmentation de la circulation cycliste dû à la COVID-19, pourrait accroître le nombre de conflits auto-vélo et piéton-vélo.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant l'installation de panneaux arrêt seront installés 30 jours avant l'installation et resteront en place 30 jours après l'installation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ajustement des plans des aménagements cyclables et des panneaux d'arrêt : Juin 2020  
Mise en place des panneaux d'information 30 jours avant l'installation des panneaux arrêt : Juin 2020  
Installations des panneaux arrêt : Juillet 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.  
Conserver toutes autres réglementations en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Réjean BENOIT  
Agent technique en circulation et  
stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Olivier BARTOUX  
ingenieur(e)

Le : 2020-04-28

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., C. C-4.1, ARTICLE 3)**

**ORDONNANCE NO 2020-XX-XXX  
RELATIVE À :**

**Édicter une ordonnance afin d'annuler l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain et d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, de chaque côté de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest.**

À la séance du 4 mai 2020, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

- d'annuler l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain;
- d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Beaubien Ouest, de chaque côté de la zone regroupant l'accès au Réseau-Vert et au Home Depot, sis au 100 rue Beaubien Ouest.

